



Le budget du Québec 2005-2006

21 avril 2005

« Ça pourrait être si simple ! On a même une loi pour ça. »

Analyse globale du budget, des crédits et de leur impact sur la lutte à la pauvreté



Les chiffres de base du budget

Montant prévu en milliards de \$ tel qu'annoncé la première fois dans un budget pour chaque année. Résultats les plus récents apparus dans les documents budgétaires entre parenthèses. Pour des résultats comparables avec les années précédentes, les montants avec un astérisque intègrent les résultats des organismes consolidés tels que présentés dans le plan budgétaire 2005-2006. Les résultats diffèrent donc des totaux présentés officiellement, mais ils donnent une meilleure idée de la continuité de la progression des revenus et des dépenses.
Sources : Tableaux 3.1 et 3.11 du Plan budgétaire, Budget du Québec 2005-2006.

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Revenus	40,7 (46,7)	45,2 (47,4)	48,3 (51)	51,1 (50,309)	51,9 (50,497)	54,9 (54,493*)	56,7* (56,212*)	56,4* (58,199*)	59,475*	
Directs	34,6 (38,6)	38,3 (41)	40,9 (42,9)	41,6 (41,004)	43,1 (41,565)	45,4 (44,559*)	48,2* (46,444*)	48,6* (47,973*)	49,014*	
Transfert féd.	6,1 (8)	6,9 (6,4)	7,3 (8,15)	9,5 (9,305)	8,8 (8,932)	9,6 (9,934*)	8,5 (9,768*)	7,9 (10,226*)	10,461*	
Dépenses	41,8 (46,5)	45,2 (47,4)	48,3 (49,66)	51,1 (51,237)	51,9 (52,706)	54,9 (54,493*)	56,7* (56,212*)	58,1* (58,199*)	60,248*	
Programmes	35,4 (39,3)	37,6 (40)	40,8 (42,06)	43,2 (43,976)	44,7 (44,316)	47,4 (47,252*)	49,8* (48,730*)	51* (50,526*)	52,236*	
Service dette	6,4 (7,2)	7,6 (7,4)	7,4 (7,6)	7,9 (7,261)	7,2 (6,536)	7,5 (7,241*)	6,9 (7,482*)	7,1 (7,673*)	8,012*	
Solde	-1,1 (0,1)	0 (0,007 après réserve)	0 (0,427 après réserve de 0,950)	0 en utilisant la réserve de 950 (22 après réserve)	0 (-355)	0 sans réserve (0*, plus perte exceptionnelle de la SGF de 0,358)	0* (0*)	-1,6* (0*)	-0,773*	



Les mesures annoncées

Bien situer les ordres de grandeur entre les milliards (G\$) et les millions (M\$).

	Qu'a-t-on dit ces dernières années ?		Que dit-on maintenant ?
<i>Un budget a de l'impact sur les 8 points ci-dessous. Vous devriez pouvoir classer les mesures annoncées selon l'une ou l'autre des rubriques.</i>	Budget du gouvernement précédent	Budgets du gouvernement actuel	Budget Audet 2005-2006 <i>(les informations soulignées proviennent du budget de dépenses, autrement dit des documents sur les «crédits»)</i>
<p>Les revenus des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En 1998-1999, baisses d'impôt de 850M\$ et hausse du seuil d'imposition nulle, rien pour le cinquième le plus pauvre de la population dont une partie s'appauvrit par défaut d'indexation des prestations et des allocations familiales. Accroissement des écarts. ▶ En 1999-2000, baisses d'impôt de 400M\$, et consultation publique sur la manière de réduire les impôts de 1,3G\$ de plus à partir de cinq scénarios proposés. Rien pour le cinquième le plus pauvre de la population, pas même en mesures d'aide vers l'emploi. Accroissement des écarts. ▶ En 2000-2001, baisses d'impôts non pas de 1,3G\$ mais de 4,5G\$ sur deux ans. 120M\$ aux familles recevant des allocations familiales pour se brancher sur Internet. 246M\$ pour indexer une fois les prestations d'aide sociale et ôter par étapes la coupure de partage de logement. Accroissement des écarts d'environ 4,2G\$ entre le 60% qui paie des impôts et le 40% qui n'en paie pas. ▶ En 2001-2002, baisse d'impôt supplémentaire de 3,5 G\$ sur 3 ans dont 1 G\$ dès 2001-2002. Total cumulatif des baisses d'impôt d'ici 2003-2004 : 11 G\$. Effet récurrent en manque à gagner en 2003-2004 : 3,8 G\$. Réduction d'impôt moyen de 20% en 2002; devancement de la réduction d'impôt supplémentaire pour les familles; indexation automatique du régime fiscal devancée au 1^{er} janvier 2002. Augmentation des écarts d'environ 3,2 G\$ avec le 40% de la population qui ne paie pas d'impôts où les seuls avantages notés sont l'indexation automatique des prestations à l'aide sociale (102 M\$) et 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En 2003-2004, impossibilité de savoir si les prestations d'aide sociale seront indexées; l'annonce est venue plus tard en décembre. Pas d'augmentation d'impôts et de taxes, mais «amélioration à la méthode utilisée pour établir les revenus aux taxes à la consommation» qui aurait un impact de 300 M\$. Attentes que les sociétés d'État (Hydro Québec, 600 M\$, SAQ, 20 M\$, et Loto Québec, 75 M\$) apportent plus de revenu ce qui peut être une forme indirecte de taxation de 695 M\$ en hausses de tarifs et autres incitations. Réduction de la déduction pour options d'achat de titres portée de 50% à 37,5 %, notamment parce qu' «au cours des dernières années, certaines entreprises ont accordé des bénéfices extraordinaires à leurs dirigeants sous cette forme.» Introduction d'un plafond aux frais de représentation. Impact des deux mesures sur une pleine année 23 M\$ (13 M\$ et 10 M\$). Programme de lutte à l'évasion fiscale à concevoir et 50 M\$ pour s'assurer que chacun paie ses impôts. En 2004-2005, «tout sera mis en œuvre pour résorber l'impasse et nous donner la marge de manœuvre nécessaire pour réduire les impôts». ▶ En 2004-2005, réduction du «fardeau fiscal» dite de 1 MM\$, avec accent sur les familles. Soutien aux enfants : 550 M\$ pour le Soutien aux enfants, en vigueur à partir de janvier 2005 pour les familles avec des enfants de moins de 18 ans. Remplace les allocations familiales et d'autres mesures, incluant les crédits d'impôt pour enfant, par un montant consolidé et non imposable. Présenté comme une réduction d'impôt. Allocation versée quatre fois par année selon un principe universel incluant à la fois les familles qui paient des 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aucune réparation de la demi-indexation des deux-tiers des prestations d'aide sociale en janvier 2005, qui a occasionné une perte de pouvoir d'achat d'un minimum de 48 \$ par année pour les prestataires touchés (coupure de 14 M\$); aucune réparation des nouvelles restrictions dues aux modifications du règlement de l'aide sociale à partir de janvier 2005 (coupure de 44 M\$) incluant l'abolition de frais d'emploi pouvant aller jusqu'à 25 \$ par mois, le rétablissement d'une coupure de 100 \$ par mois pour partage de logement familial, le retardement de l'entrée à l'aide sociale pour les nouveaux immigrantEs et un traitement plus dur au niveau de l'épuisement exigé des liquidités, l'abolition d'un équivalent d'allocation logement en première année d'inscription à l'aide sociale pouvant aller jusqu'à 80 \$ par mois. Aucune concrétisation de l'annonce de l'abolition des pénalités à l'aide sociale pour avril 2005 (47 M\$). Rétablissement partiel de l'investissement coupé dans le budget précédent pour l'aide aux études (43 M\$ dans ce budget, normalement <u>70 M\$, puis 103 M\$ l'année suivante</u>). ▶ Baisse d'impôt de 372 M\$ sur une pleine année; nouvelle déduction fiscale pour les travailleurs de 500\$ (300 M\$ annuellement) soit 6% du revenu de travail jusqu'à concurrence de 500 \$, mais avec impact zéro pour les travailleurs gagnant 8333 \$ ou moins (l'ajout de cette mesure à la Prime au travail vient réduire la progressivité de celle-ci, ce qui est accentué par la perte en janvier 2005 de l'accès à une déduction similaire à l'aide sociale de 6 % pour frais d'emploi jusqu'à un maximum de 300 \$ par année net, puisque



	<p>l'amélioration de l'aide financière aux étudiantEs (113,7 M\$).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ En 2002-2003, 400 M\$ plus au bas de l'échelle : 100\$ par adulte et 200\$ par couple en plus du crédit d'impôt pour la TVQ versé en décembre 2001 «parce qu'une partie de ces bénéficiaires n'avaient pas pu profiter des baisses d'impôt annoncées le printemps dernier», pleine indexation du régime d'imposition des particuliers le 1^{er} janvier 2002; baisse d'impôt ciblée de 177 M\$ (énoncé de mars 2002); indexation assurée de l'ensemble des prestations d'aide sociale (75 M\$); abolition de la totalité de la coupure pour partage de logement à l'aide sociale à partir de janvier 2003 (52 M\$ par année); apparition dans la méthodologie d'une approche de l'impact des mesures sur tous les types de ménages y compris les plus pauvres. 	<p>impôts et celles qui n'en paient pas. Améliore les revenus de pratiquement toutes les familles à moins de 100 000\$ de revenu avec un impact maximum pour les familles à plus faible revenu (775\$ de plus par année pour une famille monoparentale avec un enfant sans revenu de travail, 1150\$ de plus avec deux enfants, 1375\$ de plus pour une famille biparentale avec un enfant, et 1750\$ de plus si elle a deux enfants). Maximum de 2 000\$ par année pour un enfant, 3 000\$ pour deux, 4 000\$ pour trois, 5 500\$ pour quatre, et 1 500\$ par enfant supplémentaire, plus un supplément de 700 \$ pour famille monoparentale (auparavant de 1 300\$). Les montants minimum sont de 553\$ pour un premier enfant, de 510\$ pour les enfants suivants, et de 276\$ pour une situation monoparentale. La réduction commence à 42 800\$ pour un couple et à 31 600\$ pour une famille monoparentale. Un montant mensuel de 119\$ est prévu pour enfant handicapé. Les montants vont à la personne qui assume principalement le soin de l'enfant., avec présomption pour la mère. Divers crédits d'impôt et remboursements en lien avec la notion de personne à charge aux études post-secondaire sont ajustés ou modifiés en conséquence. Abolition de la TVQ sur les couches, biberons et autres articles d'allaitement à compter du 31 mars 2004. Versement par anticipation, sur demande, quatre fois par année, du crédit d'impôt pour frais de garde. Prime au travail : 240 M\$ pour cette mesure de crédit d'impôt remboursable (et non imposable) remplaçant le programme APPORT à partir de janvier 2005 «pour soutenir les travailleurs à faible revenu et favoriser l'insertion au marché du travail». Valeur maximale annuelle de 511\$ pour une personne seule, de 784\$ pour un couple sans enfants, de 2190\$ pour une famille monoparentale, de 2800\$ pour une famille biparentale. Mesure sans test d'actifs, offerte à l'ensemble des personnes à faible revenu au-delà des gains de travail permis à l'aide sociale, sur la base d'un formulaire ajouté à la déclaration d'impôt, avec une composante qui accélère la bonification jusqu'à un revenu donné et décroît ensuite jusqu'à un seuil de revenu de travail maximal de 14 810\$ pour une personne seule et de 42 800\$ pour un couple avec enfants. S'appliquera automatiquement sur production d'un rapport d'impôt à 500 000 personnes dans 335 000 ménages. Simplification du régime fiscal : 220 M\$ pour l'ensemble des contribuables qui s'opérera en fusionnant le régime général et le régime simplifié à compter de 2005 en permettant l'accès à l'ensemble des crédits d'impôt et des déductions. Corrections à la baisse de certaines indemnités non imposables comme celles versées pour les accidents de travail ou d'automobile pour éviter qu'elles ne soient plus intéressantes qu'un travail à temps plein. Nouvelle formule d'indexation du régime d'imposition à compter de janvier 2005 arrimée à l'augmentation des prix à la consommation à l'exclusion du tabac et de l'alcool. Aide au logement (34 M\$) à 5 276 ménages pour atténuer la crise du logement. Personnes handicapées : 39 M\$ pour l'adaptation</p>	<p>non imposable, ce qui annule à toutes fins pratiques l'impact de la Prime au travail à l'aide sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Aide supplémentaire de 43 M\$, touchant 80 000 personnes, pour les aidantEs naturelLES et personnes atteintes de handicaps physiques ou mentaux, avec une aide fiscale qui passe de 85 M\$ à 128 M\$; crédit d'impôt pour aidants naturels (un couple à faible revenu avec un enfant handicapé adulte aura 1000 \$ de plus par année et 450 \$ de plus par année pour un enfant mineur); élargissement à 15 000 personnes de plus de l'admissibilité au crédit d'impôt pour déficience mentale ou physique grave et prolongée. ▶ Gratuité des médicaments pour les personnes âgées qui ont le supplément de revenu garanti, mais pas pour les personnes à l'aide sociale jugées sans contraintes sévères à l'emploi. ▶ Hausse des plafonds de cotisation à un REER et à un régime de pension agréé de 1000\$ par année jusqu'en 2010 (27 M\$). ▶ Majoration du crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux (2 M\$ en 2005-2006 et 5 M\$ de plus en 2006-2007). Fin des crédits d'impôt pour certaines interventions de chirurgie esthétique, limite à 200\$ des frais de monture de lunettes déductibles. ▶ Rappel de l'entente avec le fédéral pour la mise en place à partir de janvier 2006 du régime d'assurance parentale; non participation du gouvernement québécois au financement de ce régime. Les prévisions n'indiquent pas l'impact sur le revenu des particuliers de la contribution à venir à l'assurance parentale, qui représentera au total 300 M\$ pour les particuliers et les entreprises. ▶ Les baisses d'impôt profiteraient essentiellement aux contribuables de la classe moyenne, entre 25 000\$ et 50 000\$ de revenu. ▶ L'écart du «fardeau fiscal» par rapport à la moyenne canadienne est réduit de moitié en trois ans, passant de 2,2 G\$ à 1,2 G\$. Il faut décompter toutefois de ce total les mesures de type «impôt négatif» comme le Soutien aux enfants et la Prime au travail qui relèvent d'une logique de redistribution de la richesse que de diminution de l'effort fiscal. Même à cela, le Québec se sera privé de revenus récurrents supplémentaires qui s'ajoutent à l'effet récurrent de 3,5 G\$ des baisses d'impôt du gouvernement précédent depuis 2000. ▶ Rappel de l'indexation du régime fiscal pour 2005-2006 annoncée dans le budget précédent. ▶ Augmentation de 60 000 \$ à 100 000 \$ du montant des dépôts des épargnantEs assurés dans les institutions financières.
--	---	--	---



		<p>et l'entretien de logements. Possibilité d'encaisser sans frais les chèques gouvernementaux de 1500\$ ou moins dans tous les établissements des 8 institutions financières les plus importantes. Droit supplémentaire sur les véhicules à grosses cylindrées (50 M\$). <u>30 M\$ de moins en aide à l'emploi. Environ 48 M\$ de moins à l'aide sociale, avec une prévision de la sortie de l'aide sociale de 6000 prestataires et 6 M\$ en moins à la mesure de gestion du dénuement. Diminution substantielle de l'aide financière aux études de 63 M\$ avec un plafonnement des bourses en faveur des prêts, sans garantie de compensation par l'aide fédérale accrue.</u></p>	
<h2>Les revenus des entreprises</h2>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En 1998-1999, baisse des taxes sur la masse salariale, baisses d'impôt de 300M\$ pour les PME en 2001-2002, garanties contre les hausses de taxation, congés fiscaux variés. ▶ En 1999-2000, avantages fiscaux importants pour les entreprises qui s'installeront dans la zone franche à Mirabel. Crédits à l'innovation technologique. Avantages fiscaux liés à la mise en place de Carrefours de la nouvelle économie. ▶ En 2000-2001, application du modèle irlandais de congés fiscaux pour attirer des entreprises. Exemption fiscale complète sur dix ans pour des projets majeurs d'investissement. Amortissement accéléré à 125% et congé de taxe sur le capital et autres mesures visant à accroître l'investissement privé manufacturier, informatique, aéronautique et à améliorer les transactions internet et les équipements anti-pollution. ▶ En 2001-2002, impôt zéro pour dix ans pour les PME manufacturières dans les régions ressources éloignées; crédit d'impôt de 40% sur les salaires pour la création d'emplois dans la transformation des ressources (65M\$); 170 M\$ pour faciliter le financement des PME et la création d'entreprises; crédits d'impôt pour les entreprises de la Cité de la biotechnologie et santé humaine à Laval. ▶ En 2002-2003, 525 M\$ en liquidités pour les PME; mise en place de La Financière du Québec; réduction de la taxe sur le capital : 60% des entreprises ne paieront plus de taxe sur le capital dès janvier 2003; passage du taux de la taxe sur le capital de 0,64% à 0,30% d'ici 2007; mesures en faveur de la nouvelle économie, dont élargissement du soutien fiscal aux entreprises de commerce électronique implantées dans le territoire entourant la Cité du commerce électronique; accès accru des entreprises au congé d'impôt pour dix ans sur le revenu, le capital et la masse salariale; divers autres avantages fiscaux bonifiés en plus à l'énoncé de mars 2002; soutien aux régions rurales (Villages branchés du Québec et RénoVillage). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En 2003-2004, réduction de 27% de l'aide fiscale aux entreprises avec des économies de 759 M\$ sur une pleine année, mais en réalité de 139 M\$ en 2003-2004 et dans le respect des engagements antérieurs. Abolition à partir de janvier 2004 de la taxe sur le capital pour 70% des entreprises (toutes celles qui ont un capital versé inférieur à 600 000\$). Hausse du seuil en dessous duquel les petites et moyennes entreprises sont exemptées des obligations de la loi sur la formation de la main d'œuvre. Projet de loi pour porter à 1 M\$ de masse salariale l'exemption qui est actuellement de 250 000 \$. Approche annoncée par le ministre : contribuer à réduire les coûts des entreprises et améliorer leur efficacité. Approche annoncée pour la suite : passer de dépenses fiscales ciblées sur certains secteurs à «alléger les charges fiscales de toutes les entreprises». «Pour ces différentes raisons, le gouvernement privilégiera au cours des prochaines années des baisses d'impôt applicables à toutes les entreprises – et non pas des exonérations ou avantages fiscaux accessibles seulement à quelques-unes d'entre elles. Parmi les réductions d'impôt à réaliser, le gouvernement s'attaquera prioritairement aux charges fixes des entreprises, en raison de leur nature contre-productive et de la lourdeur des prélèvements effectués à cet égard au Québec, par rapport aux autres juridictions.» ▶ En 2004-2005, augmentation de 600 000\$ à 1 M\$ du niveau de l'exemption de la taxe sur le capital : 75 % des entreprises ne paieront plus cette taxe. Et réduction dans le prochain budget de la taxe sur le capital. Maintien du crédit d'impôt R&D avec sa protection de tout nouveau resserrement. Amortissement sur 5 ans plutôt que 7 pour les ordinateurs, les technologies Internet et le matériel d'infrastructures pour réseaux de données. Réduction totale des avantages fiscaux des entreprises de 30% incluant les annonces du 12 juin 2003, pour un impact de 634 M\$. Nouvelle modulation des congés fiscaux pour certains type d'employés étrangers d'un taux fixe de 75% à un taux modulé de 100% la première année à 25% la cinquième et dernière année. Abolition du congé fiscal de 5 ans pour certaines nouvelles sociétés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ «Modernisez-vous et vous ne payerez plus la taxe sur le capital !» (Michel Audet) ▶ Réforme annoncée de la fiscalité des entreprises : 900 M\$ de plus en 3 ans, pour un impact récurrent de 305 M\$) pour favoriser les investissements, amélioration de l'aide au financement des entreprises, soutien accru à la recherche scientifique et au développement expérimental (R-D), à l'innovation et à l'exportation; réduction de 50% de la taxe sur le capital d'ici 2009, le taux devant passer de 0,6 % à 0,29 %; hausse du taux d'imposition des grandes entreprises d'ici 2009, le taux devant passer de 8,9 % à 11,9 % (en récupération d'une baisse d'impôt proportionnelle annoncée dans le budget fédéral Goodale version hiver 2005, pour un taux global restant à 30,9 %); réduction du taux d'imposition sur le revenu des PME de 8,5% à partir de janvier 2006 sur le premier 400 000\$ de revenu imposable; crédit de taxe sur le capital de 5 % de tout nouvel investissement en machinerie et équipement, pour les nouveaux investissements manufacturiers en matière de fabrication et de transformation avec un effet récurrent de 305 M\$ par année en baisses d'impôt pour les entreprises. ▶ Après la mise au rancart il y a deux ans du Régime d'épargne action, rétablissement d'une forme d'épargne action, soit le régime Actions-croissance PME, une mesure qui profitera également aux particuliers à haut revenu. ▶ Crédit d'impôt remboursable de 25 % des salaires pour les entreprises en technologies de l'information qui créeront au moins 500 emplois, à réclamer avant janvier 2008 (retour dans un format non localisé à une déduction similaire et localisée abolie au début du mandat du présent gouvernement). ▶ Ajout d'un volet Relève PME au programme Financement PME. ▶ Le crédit d'impôt remboursable des salaires en R-D passe de 35% à 37,5 %. ▶ Le crédit d'impôt «design» est élargi aux designers de tous les secteurs industriels. ▶ Prolongation jusqu'en 2009 des crédits d'impôts de 30% des salaires applicables aux entreprises qui font de la 2^e et 3^e



			<p>transformation dans les régions ressource, à la condition qu'il ne s'agisse pas de déplacement d'emplois entre régions.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Crédit d'impôt remboursable pour la production et la mise en marché d'éthanol. Remboursement de la taxe sur les carburants pour le biodiesel aux transporteurs en commun. ▶ Abonnements aux musées déductibles d'impôt pour les entreprises; déduction fiscale pour l'acquisition d'œuvres d'artistes bonifiée de 20 à 33 1/3 %. ▶ Les prévisions n'indiquent toutefois pas l'impact de la contribution à venir des entreprises à l'assurance parentale, dans laquelle le gouvernement n'investit pas.
<p>Les revenus du gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En 1998-1999, plus élevés que prévus de 6G\$. ▶ En 1999-2000, 1,1G\$ de revenus fiscaux et 1,6G\$ de transferts fédéraux de plus que prévu. ▶ En 2000-2001, bonne situation économique, revenus plus élevés que prévus de 2,6 G\$. ▶ En 2001-2002, prévisions plus élevées de 1,8 G\$ que celles prévues dans le budget 2000-2001 (49,3 G\$). ▶ En 2002-2003, révision à la baisse de 1,8 G\$ des prévisions de revenus pour 2001-2002 et 2002-2003, compensée en partie par une diminution du coût de la dette de 944 M\$; nouveaux revenus (taxe sur le tabac, mesures de lutte contre l'évasion fiscale). Ajustements à la hausse lors de l'énoncé supplémentaire de mars 2002. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En 2003-2004, «En ce qui concerne les revenus autonomes, la diminution des revenus à l'impôt sur le revenu des particuliers (126 M\$ de moins), aux taxes à la consommation (261 M\$ de moins) et aux organismes consolidés n'est qu'en partie compensée par des résultats plus élevés aux autres sources de revenus.» En fait prévision à 309 M\$ de revenus de moins que mars, en hausse de 4,3 % sur 2002-2003. Revenus autonomes prévus moindres de 1,3 G\$ par rapport au budget Marois de mars et transferts fédéraux plus élevés de 195 M\$ par rapport à mars mais Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux plus bas de 79 M\$. ▶ En 2004-2005, les revenus des impôts et taxes devraient augmenter de 4,3% en 2004-2005 en raison de la croissance; attentes de revenus additionnels des sociétés d'État; revenus de 880 M\$ attendus de vente d'actifs (mesure à impact unique et non récurrent). Plan d'action pour contrer l'évasion fiscale avec objectif de 150 M\$ dès la première année. Parmi ces mesures, hausse des pénalités pour fausse déclaration. Resserrement des dépenses fiscales de près de 187 M\$ sur une pleine année, avec réduction totale des avantages fiscaux des entreprises de 30% incluant les annonces du 12 juin 2003, pour un impact total de 634 M\$. La mesure de <i>Soutien aux enfants</i> sera comptabilisée comme dépense fiscale (revenus moindres) plutôt qu'en dépense de programme. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La structure de l'assiette des revenus du gouvernement est en train de se modifier pour passer vers une forme plus régressive. De 2001-2002 à 2004-2005, si l'ensemble des revenus du gouvernement a progressé de 12,6 %, certains revenus ont augmenté beaucoup plus vite que les revenus provenant des impôts qui sont passés de 23,6 G\$ à 25,4 G\$, en croissance de 7,7%. C'est le cas des revenus provenant de la taxe à la consommation (de 9,9 G\$ à 12,2 G\$, en croissance de 23,9 %) et de ceux provenant des entreprises du gouvernement (de 2,8 G\$ à 4,3 G\$, en croissance de 52%) (lié surtout aux revenus provenant d'Hydro Québec). Par ailleurs pendant cette période, les revenus provenant des impôts des sociétés, qui sont déjà 3,7 fois moins importants que les revenus provenant des impôts des particuliers, ont augmenté deux fois moins vite (de 3,7 % comparativement à 7,3 %) que les revenus provenant des particuliers. Par contre les transferts fédéraux n'ont augmenté que de 3,9 %. Dans les prévisions pour 2005-2006 et 2006-2007 la participation du fédéral ne s'améliore pas. Comparativement, de 2001-2002 à 2004-2005, les dépenses de programmes ont augmenté de 10 % (de 41,9 G\$ à 46,7 G\$). De son côté le PIB a cru de 15 % de 2001 à 2004. ▶ L'impact sur les revenus du gouvernement des baisses d'impôts depuis 2000 n'est pas indiqué, ce qui fait perdre de vue quels auraient été ces revenus et les marges de manœuvre correspondantes sans baisses d'impôt. ▶ Les mesures affectant les revenus du gouvernement sont beaucoup plus nombreuses dans le budget 2005-2006 que les mesures affectant les dépenses.



Les répartitions entre les niveaux de gouvernement

- ▶ En 1998-1999, coupure de 500M\$ aux municipalités.
- ▶ En 1999-2000, 1,4GS de plus du fédéral reversés en péréquation. Le Québec annonce le déficit zéro et autres mesures rétroactives à 1998-1999.
- ▶ En 2000-2001, 430M\$ en divers échanges de responsabilités entre municipalités et gouvernement. Transferts fédéraux plus élevés que prévu de 0,8 G\$.
- ▶ En 2001-2002, transferts fédéraux plus élevés que prévus de 1,7 G\$.
- ▶ En 2002-2003, réduction des transferts fédéraux de 373 M\$ en 2001-2002 et 405 M\$ en 2002-2003, rapport de la commission Séguin et constat du déséquilibre fiscal entre le fédéral et les provinces, au désavantage de celles-ci.

- ▶ En 2003-2004, déséquilibre fiscal évalué à 1,5 G\$ avec le fédéral : «...le Premier ministre propose à nos partenaires des autres provinces de créer le Bureau sur le déséquilibre fiscal. L'objectif est de constituer un forum où le Québec et ses partenaires canadiens pourront travailler de concert à la recherche de solutions adéquates.» Volonté de décentraliser. Engagement à repenser les relations financières avec les municipalités incluant leur accès à des pouvoirs de taxation accrus. Respect des contrats de ville et réévaluations mais en honorant les engagements passés. Infrastructures : 130 M\$. Le ministre parle de la possibilité de retourner aux régions une partie des revenus de la TVQ; admission d'un déséquilibre fiscal entre le Québec et les municipalités; ouverture en fait à réévaluer la répartition. Document à venir sur la situation financière des municipalités québécoises.
- ▶ En 2004-2005, défaut de contribution du fédéral : plus de 1 G\$ de moins en péréquation par rapport aux prévisions de 2003-2004 et utilisation d'un mécanisme de report pour étaler le manque à gagner. Diminution attendue des transferts fédéraux de 9,6% en 2004-2005 et de 7,1% en 2005-2006. Volonté de renégocier la péréquation et le financement de la santé pour faire passer la part du fédéral actuellement de 16 % au niveau initial de 50 % , tel que recommandé par le rapport Romanow. Création de la Corporation de financement des infrastructures locales du Québec pour des travaux de gestion des eaux, de transport en commun, de voirie locale, avec possibilité d'y canaliser les fonds fédéraux et versement à partir de 2005 de 50 M\$ en droit prélevé sur les véhicules énergivores. Objectif de retourner une partie de la TVQ aux régions, mais pas avant 2005.

- ▶ Le problème du déficit fiscal avec le fédéral est dénoncé, incluant le sous-financement de l'aide sociale par le fédéral, la péréquation, le financement de l'éducation post-secondaire.
- ▶ Discussions pour un nouveau pacte fiscal avec les municipalités pour janvier 2006.
- ▶ L'investissement du Québec pour les infrastructures sera à la moitié de ce que le fédéral met par le transfert aux municipalités d'une partie de la taxe sur l'essence. La part du Québec est financée en partie par la taxe sur les grosses cylindrées. Le tout est versé dans la SOFIL (Société de financement des infrastructures locales du Québec). La demande aux municipalités serait d'investir l'autre 25 % pour une structure de financement de type 50-25-25.

Les programmes du gouvernement

(les informations soulignées proviennent du budget de dépenses, autrement dit des documents sur les «crédits»)

- ▶ En 1998-1999, places en garderie, mesures pour l'éducation, les jeunes, avec des stages, investissements dans la culture et ses industries.
- ▶ En 1999-2000, 1G\$ en santé, rétroactif en partie pour payer la dette des établissements et stabiliser les services, 747M\$ pour les assurer et les améliorer. En éducation, 556M\$. Aide à l'orientation vers des carrières scientifiques et techniques. 4,5M\$ en emplois d'été et stages étudiants. 86M\$ pour la culture et le patrimoine religieux.
- ▶ En 2000-2001, 2,7G\$ en santé. En éducation, 1G\$ sur 3 ans. 150M\$ aux universités, cegeps, commissions scolaires. Aide aux études graduées. Engagements du Sommet de la jeunesse : 120M\$ dans un fonds jeunesse, 95 M\$ en mesures d'aide à la jeunesse, 160M\$ au Fonds de lutte contre la pauvreté (passe de 250M\$ à 160M\$ sur trois ans), partenariat gouvernement-Fonds de solidarité pour augmenter les stages étudiants. 160M\$ pour la recherche. 130M\$ en appui à la culture et au patrimoine.
- ▶ En 2001-2002, vu l'accroissement constant des coûts depuis 1997-1998,

- ▶ En 2003-2004, réduction des dépenses dite de 1,5 G\$: 793 M\$ dans les dépenses de programmes par rapport au budget du 11 mars 2003, résorption de dépassements de 354 M\$ et annulation, avec un impact de 400 M\$ \$, de toutes les mesures prévues en mars. Sur les chiffres comparables : environ 723 M\$ de moins que le budget Marois mais en hausse de 1,7 G\$ sur 2002-2003, soit de 3,8%, une hausse inférieure à la progression du PIB». Objectif de «recentrer l'État sur ses fonctions essentielles pour accorder la priorité à la santé et à l'éducation et doter nos services publics d'un financement adéquat pour en assurer l'avenir» Statu quo du budget des autres ministères au niveau de l'année précédente. Encaissement cette année de la totalité de la réserve fédérale de 800 M\$ en santé. **Santé** : 1, 287 G\$ de plus en hausse de 7,2 % par rapport à l'année précédente. **Éducation** : hausse de 397 M\$ et donc de 3,6 % par rapport aux dépenses de l'année 2002-2003. Ne suffit pas à couvrir la croissance des coûts de système dont baisses d'effectifs et abandon de programmes dont «Ça bouge après l'école». **Garderies** : engagement à 200 000 places d'ici mars 2006 incluant le réseau privé, avec refinancement et injection de

- ▶ **Bilan à mi-mandat** : L'augmentation des dépenses de programmes depuis 2001-2002 est répartie de façon inégale sur les diverses missions. Si on considère les prévisions pour 2005-2006, le budget des dépenses de programmes aura cru en tout de 19,8 % depuis 2001-2002 et de 10,4 % depuis l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement en 2003. Le budget de la Santé et services sociaux aura augmenté de 21,4 % depuis 2001-2002 et de 16,4 % pendant le mandat du gouvernement actuel. Celui de l'Emploi et de la Solidarité sociale aura diminué de 0,5 % depuis 2001-2002 et de 2 % pendant le mandat du gouvernement actuel. Le budget de l'Éducation aura augmenté de 15 % depuis 2001-2002 et de 9,2 % pendant le mandat du gouvernement actuel. La palme va au budget du Conseil exécutif qui aura augmenté de 156 % depuis 2001-2002 et de 73 % pendant le mandat du gouvernement actuel. Pour en donner la mesure, cela aura eu pour effet que depuis l'arrivée au pouvoir de l'actuel gouvernement, le budget du Conseil exécutif aura été augmenté de l'équivalent (108 M\$) de ce qu'aura perdu le budget de l'Emploi et de la Solidarité sociale (107 M\$), alors que son budget (passé de 0,09 G\$ à 0,25 G\$)



1,96 G\$ de plus en santé, dont 1,3 G\$ en hausse du budget régulier. En éducation, «respect intégral des engagements du Sommet de la jeunesse et même plus» et, vu l'accroissement constants des coûts en éducation, 728 M\$ de plus en 2001-2002. Pour la culture : 75M\$ sur 4 ans. Grande emphase mise sur un plan de lutte à la pauvreté de 300 M\$ (102 M\$ pour l'indexation des prestations, 86 M\$ sur quatre ans dans un programme Action Emploi visant à bonifier dégressivement de 3\$,2\$ puis 1\$ l'heure le salaire de chômeurs de longue durée commençant un emploi, 100 M\$ dans une réserve dont l'usage est à déterminer, et quelques autres mesures) qui fait en réalité moins que dans le budget précédent.

► En 2002-2003, respect des cibles de dépenses et même prévision de restrictions d'au moins 281 M\$ pour 2001-2002; apparition de la dimension sécurité : 8 M\$ en 2001-2002 et 35 M\$ en 2002-2003 pour améliorer les activités de renseignements, d'enquête et de sécurité; en tout 473 M\$ pour construire ou rénover 40 000 logements sociaux; 40 M\$ sur deux ans pour l'action communautaire.

20 M\$ de plus. Consultation prévue sur les façons de procéder. **Logement** : 10,7 M\$ pour le logement abordable. **Emploi** : 5 M\$ pour projets pilotes pour une première expérience de travail pour des jeunes à l'aide sociale. **Culture** : dialogue «en vue de donner une meilleure reconnaissance à nos créateurs et à nos artistes». Budget spécial de 10 M\$ pour la politique québécoise du cinéma. **Autres** : 18 M\$ pour des services aux familles avec des enfants autistes.

► En 2004-2005, respect de l'objectif pour les dépenses de programme en 2003-2004. Prévisions de dépenses de programme à 47,2 G\$ en 2004-2005, en hausse de 2,9%, en prévenant que les négociations dans le secteur public devront tenir compte du contexte difficile des finances publiques. «Réduction du poids de l'État dans l'économie» en limitant à 2,7% la croissance des dépenses de programmes. **Santé** : 20,1 G\$, en hausse de 5,1%, dont 1 G\$ en 2003-2004 et 1,2 G\$ de plus en 2004-2005, avec annonces à venir du ministre de la Santé sur leur utilisation. Ces sommes seront affectées en priorité à réduire les délais d'intervention (urgences, chirurgie, cancer), à améliorer les services de première ligne, à donner de meilleurs services aux jeunes en difficulté, aux femmes victimes de violence, aux personnes avec des problèmes de santé mentale ou de déficience intellectuelle; objectif non chiffré d'assurer la pérennité du système, au niveau de l'organisation du système et du financement à long terme, incluant celui du fédéral. Préoccupation du vieillissement de la population qui serait un des facteurs du passage de 35,2% des dépenses de programme en 1990-1991 à 42,6% aujourd'hui.

Éducation : 11,8 G\$, en hausse de 2,7%, avec une approche centrée sur la réussite (incitation à la réussite au collégial, aide aux devoirs au primaire et secondaire, programme «Écoles en forme et en santé», dépistage précoce et suivi des problèmes d'apprentissage et de comportement, 5 M\$ pour la francisation des nouveaux arrivants. **Culture** : soutien aux créateurs, avec la possibilité d'étaler ses revenus, déduction jusqu'à 15 000\$ pour les droits d'auteurs étendue aux artistes interprètes, crédit d'impôt pour la production (cinéma et télé) protégée de resserrements et étendue à d'autres émissions. Autres dépenses en hausse de 0,5%. **Logement social** : 329 M\$ soit 256 M\$ en construction de logements, soit 16 000 nouveaux logements à loyer modique, 30 M\$ pour l'adaptation de logements de personnes handicapées, 34 M\$ en aide au loyer pour atténuer les effets de la pénurie de logements. **Emploi et Solidarité sociale** : 30 \$ de moins en aide à l'emploi. Environ 48 M\$ de moins en aide sociale, avec la prévision de la sortie de l'aide sociale de 6000 prestataires. **Action communautaire** : 7 M\$ de plus au SACA et 15,7 M\$ de plus au SOC. **Lutte contre la pauvreté** : «Respect des engagements à l'égard de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale» : prévisions de 2,5 G\$ sur 5 ans non ventilées, mais qui laisseraient en fait 190 M\$ sur trois ans pour les mesures autres que le

était 44 fois plus petit que celui de l'Emploi et de la Solidarité sociale, un budget majeur (passé de 4,04 G\$ à 4,01 G\$). Le Conseil du trésor aura vu quant à lui son budget croître de 77,2 % depuis 2001-2002 (de 456 M\$ à 808 M\$) et de 61,6 % pendant le mandat du gouvernement actuel. Les budgets qui ont cru constamment depuis 2001-2002 sont ceux de l'Assemblée nationale, du Conseil exécutif, de la Culture et des Communications, de l'Éducation du Loisir et du Sport, de la Famille des Aînés et de la Condition féminine, de la Santé et des Services sociaux ainsi que des Transports. Les budgets qui ont décliné depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel sont ceux du Développement durable, Environnement et Parcs, du Développement économique, Innovation et Exportation, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de l'Immigration et des Communautés culturelles, des Relations internationales, des Ressources naturelles et de la Faune, du Revenu, du Tourisme et du Travail. On rappelle qu'un des objectifs du «Plan de modernisation 2004-2007» est la réduction, commencée avec l'équivalent temps plein de 1400 départs en 2004-2005, de 20 % des effectifs de la fonction publique d'ici 2013-2014.

► **Objectif** de «gestion rigoureuse et responsable», avec des priorités en santé et en éducation. Objectif de croissance des dépenses de programme relevé de 1 % de plus à 3,6 %, idem pour 2006-2007. Cette croissance est presque totalement utilisée pour la santé et l'éducation, ce qui laisse une croissance moyenne de 0,9 % pour les autres missions, incluant des réductions de budget dans certains cas, la plus sérieuse étant celle qui affecte le budget de l'Emploi et de la Solidarité sociale, réduit de 85 M\$ par rapport au budget de dépenses 2004-2005 et de 71 M\$ par rapport aux dépenses probables pour cette même année. Les autres budgets dont les dépenses prévues pour 2005-2006 sont assez substantiellement moindres que les dépenses probables pour 2004-2005 sont ceux de la Justice (parce que, dans ce cas, les dépenses réelles ont été plus élevées que les dépenses prévues pour 2004-2005, notamment en raison de l'évolution des conditions de travail et de la hausse du nombre de victimes d'actes criminels qui ont dû être indemnisées), du Revenu, de la Sécurité publique (parce que dans ce cas, les dépenses réelles ont été plus élevées que les dépenses prévues pour 2004-2005). Des réductions, moins importantes qu'en 2004-2005 se poursuivent aussi au ministère de l'Immigration et des communautés culturelles. Le fonds de suppléance du Conseil du trésor est augmenté notamment de 281 M\$. Le budget affecté à la Jeunesse diminue de 11,6 M\$ en raison de la fin du Plan d'action jeunesse et en attente d'un nouveau programme.

► **Santé** : présentée comme «la» priorité. Budget de 20,9 G\$ en 2005-2006 en augmentation de 3 G\$ en trois ans, représentant 43 % des dépenses de programme; 826 M\$ de plus pour améliorer les services directs, augmentation de 5,2% des dépenses en santé depuis



		<p>Soutien aux enfants, la Prime à l'emploi et le logement social; mesure pour faciliter l'encaissement des chèques émis par le gouvernement. Par ailleurs «les crédits requis de 9 m\$ en 2004-2005 seront pourvus à même le fonds de suppléance». L'angle utilisé est la valorisation du travail. Garderies : leur service de la dette passe de 8 M\$ à 16 M\$; 61 M\$ pour les garderies et autres services de garde. Sécurité publique : coupure de 4%. Environnement : coupures de 8%, dont 1,5 M\$ aux organismes environnementaux et 3 M\$ aux ressourceries. Relations avec les citoyens et immigration : réduction du budget du tiers environ (presque 9 M\$ de moins). Autres : poursuite du développement de l'État en ligne.</p>	<p>2003-2004; immobilisations de 2,6G\$ sur trois ans, dont 2,5 G\$ pour le CHUM et le Centre de santé de McGill; plan d'action à venir pour des priorités en santé mentale et pour offrir un soutien accru aux personnes âgées en soutien à domicile; gratuité des médicaments pour les personnes âgées qui ont le supplément de revenu garanti, mais pas pour les personnes à l'aide sociale jugées sans contraintes sévères à l'emploi; mesures fiscales pour les aidantEs naturelEs et personnes atteintes de handicaps physiques ou mentaux; 2 M\$ de plus pour accroître les places en Centres de travail adapté. Affirmation que la tendance au sous-investissement des années précédentes est renversée. Ceci dit, le budget ne modifie pas la position du Québec au dernier rang des provinces canadiennes quant aux dépenses publiques de santé per capita, quant à la proportion du budget provincial consacré à la santé et quant au budget des services de soutien à domicile. Le Québec demeure aussi la province canadienne où les coûts de médicaments prescrits par personne sont les plus élevés (625 \$ par rapport à une moyenne canadienne de 562 \$).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Éducation : budget de 12,3 G\$ en 2005-2006, en augmentation de 1 G\$ en trois ans; 321 M\$ de plus (1 G\$ investi depuis 2003 pour la réussite scolaire); diverses mesures rappelées, budget de l'aide aux devoirs doublé de 10 M\$ à 20 M\$, plan triennal pour encourager la lecture à l'école, interventions auprès d'élèves de milieu défavorisé, anglais en première année à partir de septembre 2006, promotion de la santé et du sport; rappel que depuis 2003, 380 M\$ de plus auront été alloués aux universités; affirmation que le gouvernement aura investi plus en éducation en trois ans que le gouvernement précédent en neuf ans. En fait la hausse du budget couvre simplement la hausse des coûts de système. Les sommes allouées sont réputées inclure le respect des engagements pris envers les étudiantEs. <u>Le budget de dépenses augmente de 46,3 M\$ le poste alloué aux bourses, le réinvestissement de 70 M\$ devant commencer en 2006, et le réinvestissement de 103 M\$ étant prévu pour l'année suivante. Le financement des écoles privées est augmenté de 19 M\$ en raison de l'augmentation de sa clientèle.</u> ▶ Culture : un total de 663 M\$ en 2005-2006. Mise en place de Placement Culture pour soutenir le développement des arts avec des contributions du secteur privé plus 5 M\$ du gouvernement; abonnements aux musées déductibles d'impôt pour les entreprises; 5 M\$ de plus pour les musées; déduction fiscale pour l'acquisition d'œuvres d'artistes bonifiée de 20 à 33 1/3 %. ▶ Famille, AînéEs et Condition féminine : budget augmenté de 9 %, dont 98,4 M\$ pour compléter, tel que prévu, le réseau de 200 000 places en garderie d'ici le 31 mars 2006. ▶ Emploi et Solidarité sociale : le budget du ministère est diminué de 85,6 M\$, avec 9,6 M\$ de moins pour l'aide à l'emploi, 61,3 M\$ de moins à l'aide sociale (attribué à une baisse de clientèle prévue et à
--	--	---	---



		<p>des mesures d'économie), dont 48,7 M\$ en diminution du budget des prestations. Un autre 14 M\$ va en diminution des ressources de gestion. Par ailleurs, des provisions de 1,3 M\$ de plus sont faites pour des projets «favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi». Il est à noter également que les dépenses réelles auront été de 14,2 M\$ moindres en 2004-2005 que les dépenses prévues. Ces nouveaux reculs se cumulent aux 14 M\$ dont on a privé en janvier 2005 les deux-tiers des personnes assistées sociales en n'indexant leurs prestations qu'à la moitié de la hausse du coût de la vie et aux 44 M\$ que le gouvernement a prévu aller chercher à partir de janvier 2005 en modifiant le règlement de l'aide sociale pour couper certaines prestations et en augmenter le harcèlement. Par ailleurs, alors qu'il diminue de 54,5 M\$ l'aide aux personnes, le budget de ce ministère augmente de 0,8 M\$ l'aide aux entreprises. Le plan de gestion mentionne que le ministère offre ses services à «l'ensemble des personnes constituant la main d'œuvre en emploi et sans emploi, ainsi que celles dont les ressources sont insuffisantes pour couvrir leurs besoins». Le plan de gestion prévoit également d'augmenter le taux d'emploi des prestataires de l'assistance-emploi qui ont bénéficié d'une intervention d'Emploi Québec et d'abaisser le taux d'assistance-emploi. Pour «assurer une meilleure adéquation entre l'offre de services et les besoins de la clientèle», il prévoit «mettre en œuvre un programme répondant à la problématique particulière des prestataires de l'assistance-emploi qui présentent des contraintes sévères à l'emploi» et «mettre en œuvre le programme Alternative Jeunesse». Pour «simplifier le régime de sécurité du revenu», il prévoit «mettre en œuvre le nouveau cadre réglementaire associé à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles».</p> <p>► Lutte à la pauvreté : malgré les résultats contradictoires ci-dessus, le gouvernement prétend rester fidèle à ses engagements et rappelle les mesures du budget précédent et du plan d'action pour lutter contre la pauvreté : ré-annonce de l'abolition des pénalités à l'aide sociale (appelée de façon inexacte barème plancher) et de l'exclusion en 2006 de 100\$ reçus de pensions alimentaires. Non réparation des reculs causés en 2004-2005. Mesures supplémentaires pour le logement social. Par ailleurs, aucun montant n'est stipulé pour l'abolition des pénalités à l'aide sociale, qui est maintenant due depuis le 1^{er} avril 2005 selon le plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté. Le plan de gestion mentionne que les objectifs de l'orientation «lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale» sont de «favoriser l'accès à l'emploi des groupes touchés par la pauvreté et par l'exclusion sociale, et la valorisation du travail», «réviser le filet de sécurité sociale et économique dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale» et de «susciter la prise en main par les milieux locaux et</p>
--	--	--



			<p>régionaux de stratégies et de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale». Les dépenses prévues du Fonds d'initiatives sociales sont de 2,4 M\$ moindres que les dépenses probables pour 2004-2005.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Action communautaire autonome : budget identique au budget annoncé pour l'année précédente. Toutefois le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome prévoit des dépenses de 3,1 M\$ moindres que les dépenses probables pour 2004-2005. ▶ Logement social : 145 M\$ pour 2600 nouveaux logements sociaux avec Accès Logis (impact nul en 2005-2006), 15 M\$ de plus pour la rénovation de logements sociaux existants, rien pour financer des mesures d'urgence pour le 1^{er} juillet 2005. ▶ Prévisions non détaillées pour l'équité salariale, présentée comme une priorité au plan des relations de travail, et pour la négociation des conventions collectives. «Nous avons fait certaines provisions et nous allons répondre aux demandes de nos employés» (Monique Jérôme-Forget).
<p>L'emploi et l'économie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En 1998-1999, une politique d'emploi (série de cahiers), des fonds pour la SGF, Innovatech, Investissement Québec, des mesures pour Montréal misant sur les produits financiers. ▶ En 1999-2000, orientation sur l'économie du savoir misant sur la recherche et sur l'innovation. À Québec, Cité de l'optique, Centre national des nouvelles technologies appliquées. Stratégies pour aller chercher une part de marché dans la mondialisation de l'économie, dont la zone franche à Mirabel pour attirer les entreprises de l'extérieur dans quatre secteurs. Support habituel aux investissements. Léger appui aux CLD. Percée de 120M\$ dans le domaine du développement durable. Aide au réseau routier, au chemin de fer d'intérêt local et au réseau cyclable. ▶ En 2000-2001, «soutenir la transformation de l'économie pour créer encore plus d'emplois» conduit à la méthode irlandaise d'incitatifs fiscaux pour attirer les entreprises et les investissements. Révision du programme immigrants-investisseurs, soutien à la restructuration de la sous-traitance, notamment dans l'aérospatial. 290M\$ en projets d'infrastructure. 310M\$ pour le développement des régions. Aide à la forêt, aux milieux ruraux. ▶ En 2001-2002, dans le cadre d'un programme de 800 M\$ sur trois ans dans les régions, élargissement de l'approche des congés fiscaux sur dix ans aux PME manufacturières des régions ressources éloignées, crédit d'impôt de 40% sur les salaires pour la création d'emplois dans la transformation des ressources (65M\$), 170 M\$ au financement des PME et à la création d'entreprises, 142 M\$ en diversification économique, développement de créneaux d'excellence et soutien au développement des ressources forestières et minières. Autres mesures d'infrastructures routières (865 M\$), de 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En 2003-2004, croissance du Québec à 4,3% en 2002 alors qu'elle a été à 1,8% dans les principaux pays industrialisés, avec 118 200 emplois créés et le niveau le plus élevé de mises en chantier résidentielles depuis 1991. Progression du revenu personnel de 3,6 % et des bénéfices des sociétés de 16 %. Prévision «plus prudente» de croissance de l'économie pour 2003 établie à 2,5 % (fourchette des prévisions du secteur privé entre 2% et 3,4%) en raison d'un ralentissement perceptible en 2002 qui s'amplifiera en 2003. Prévision de création de 61 000 emplois et du maintien du taux de chômage à 8,6 en 2003. Impact négatif de l'économie américaine sur les exportations. «Laisser place à l'initiative et à l'entrepreneuriat en ciblant mieux l'intervention du gouvernement dans l'économie.» Réduction de l'intervention de l'État dans l'économie : 800 M\$ de coupures dans les dépenses fiscales aux entreprises et 700 M\$ de coupures en provenance des sociétés d'État. Examen en profondeur de l'intervention de l'État dans la SGF et Innovatech. Réduction de l'enveloppe FAIRE. Abandon du projet d'aluminerie à Deschambault. Abolition des sites désignés ayant droit à des avantages fiscaux particuliers avec un impact de plus de 1 milliard de dollars d'ici 2013 (pas de nouveaux bénéficiaires).: Cité du commerce électronique, Zone de commerce électronique, Cité du multimédia, Centres de développement des technologies de l'information, Centre national des nouvelles technologies du Québec, Carrefours de la nouvelle économie, Zone de développement des biotechnologies, Carrefours de l'innovation, Cité des nutraceutiques, Cité de l'optique, Technopôle Angus et enfin Zone de Mirabel. Réduction des crédits d'impôt à la recherche-développement. La suppression de certaines exemptions accordées aux institutions financières et aux fonds d'investissement dont les fonds de travailleurs avec un impact sur une pleine année de 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Objectif : stimuler les investissements privés et la création d'emplois, vus comme moteurs de la croissance économique. ▶ Situation économique : économie qui se porte bien, avec un PIB qui a progressé comme en 2003 de 1,9 %, malgré une évolution défavorable du secteur extérieur; 60 800 nouveaux emplois (100 000 depuis deux ans), un taux de chômage qui passe à 8,5%, son plus bas niveau depuis plusieurs années, 60,3% de la population active en emploi, le taux le plus élevé «dans l'histoire du Québec», ce qui profite aux jeunes; croissance de la consommation de 3,6 %, des investissements résidentiels de 14,8 %, des investissements privés totaux des entreprises de 13,7 %; exportations en hausse pour la première fois depuis 4 ans, mais la contribution extérieure reste négative; 58 000 unités mises en chantier, la meilleure performance en 17 ans. De 2002 à 2004, la croissance des dépenses des ménages a été plus importante que la hausse de leurs revenus ce qui a diminué beaucoup leur épargne et les amènera à réduire le rythme de leurs dépenses en 2005 et 2006. Prévision d'accélération de l'activité économique à compter de 2005. Prévision de croissance de 2,4 % en 2005, identique à la prévision moyenne du secteur privé, et de 2,6 % en 2006, légèrement plus faible que la prévision moyenne du secteur privé. Prévision que la demande de biens et services se modérera en 2006 et que la reprise du service extérieur prendra le relais. Défi du marché extérieur : coûts de main-d'œuvre beaucoup moindres des pays émergents qui concurrencent les produits et services aux Québec et sur le marché américain, «notre principal marché d'exportation»; hausse du prix du pétrole. Impacts négatifs de l'appréciation, possiblement non terminée de la devise (pourrait selon certaines estimations non partagée par le gouvernement passer de 0,80 à 0,90 \$US), ce qui accroît l'achat de biens étrangers. «Pour relever les



<p>support à la science et l'innovation (370 M\$ sur trois ans), de même que dans le secteur de l'environnement (40 M\$ sur trois ans) et de l'agro-alimentaire (15 M\$).</p> <p>► En 2002-2003, objectif de «chauffer l'économie» devant un ralentissement perceptible avant le 11 septembre 2001 et plus prononcé depuis; objectif d'accroître de 0,7% le PIB en 2002; diminution de 3% des exportations internationales du Québec en 2001; on mise sur la consommation (400 M\$ «au bénéfice des consommateurs»); mesures de soutien aux PME et d'accélération des investissements privés; plan d'action pour créer ou maintenir 16 000 emplois en 2002 au coût de 641 M\$ compensé par des retombées fiscales et une réallocation de dépenses qui est expliquée ailleurs comme une restriction dans les dépenses de programme; accélération des investissements du secteur public pour 3 G\$; 500 M\$ de plus en accélération des investissements des sociétés d'État; 525 M\$ en liquidités pour les PME sous formes de reports d'acomptes et de remises; mise en place de La Financière du Québec, pour faciliter divers financements aux entreprises, petites coopératives et entreprises d'économie sociale; accélération de grands projets, dont bonification du programme FAIRE (150 M\$ de plus en 2001-2002 et 200 M\$ de plus en 2002-2003); mesures en faveur de la nouvelle économie.</p>	<p>26 M\$. Révision complète à venir de la loi de la Caisse de dépôt.</p> <p>► En 2004-2005, amélioration de la croissance économique prévue de 1,8% à 2,7%. Reprise de l'activité économique après une baisse en 2003. Bonne demande intérieure, appelée à ralentir un peu. Baisse prévue du taux de chômage de 9,1% à 8,9% pour 2005. Baisse des exportations en raison de la vigueur du dollar canadien et de la faiblesse de la demande américaine et hausse des importations. L'État se présente comme partenaire plutôt qu'entrepreneur, avec insistance sur les PME et les régions. Volonté d'accroître les investissements privés. En facilitant l'accès à du capital de risque. Appui au développement des régions : 300 M\$ pour la création du FIER (Fonds d'intervention économique régional) pour soutenir le démarrage et le développement d'entreprises en région en partenariats public-privé (en association au départ pour 100 M\$ avec le Fonds de solidarité, Fondation et Desjardins) avec soutien à la création de fonds régionaux; prolongation de 3 ans de l'admissibilité aux crédits d'impôt pour transformation; admissibilité à l'aide fiscale des activités de fabrication d'équipements spécialisés, passage de 30% à 40% du crédit d'impôt pour la création d'emplois en Gaspésie et dans les régions maritimes; crédit d'impôt de 40% sur les salaires en mariculture et biotechnologies marines; pour favoriser l'industrie minière, reconduction permanente du régime des actions accréditives, bonification de leur taux de déduction jusqu'à 150% des montants investis; crédit d'impôt pour stage en milieu de travail doublé pour un maximum de 375\$ par semaine; crédit d'impôt remboursable aux jeunes diplômés jusqu'à 8000\$; possibilité de mettre en place un abattoir appartenant aux producteurs sur une base coopérative; réforme du Régime d'investissement coopératif instaurant un taux de déduction unique et majoré à 125%; possibilité de réclamer 50% des dépenses engagées auprès des centres collégiaux de transfert technologique; amélioration du réseau carcéral en région. Objectif de recentrer les activités de la SGF sur sa «mission essentielle» et retrait de l'État dans le financement du capital de risque. Recours à des partenariats public-privé pour les sociétés Innovatech. Coupures importantes à Investissement Québec; fonds abordé comme un levier pour aller chercher de l'investissement privé; focus sur les régions et l'exportation ; prêts d'Investissement Québec aux PME analysés et acceptés en région. Remplacement du programme FAIRE par un programme d'appui aux investissements stratégiques (75 M\$). Plafonnement des émissions des fonds de travailleurs de capital régional et coopératif (Desjardins), mais levée du moratoire à l'égard du capital régional et coopératif Desjardins. Nouveau programme d'appui aux investissements stratégiques avec enveloppe de 75 M\$. Léger recentrage de l'attention sur les PME. Immobilisations : 180 M\$ pour Montréal et 49 M\$ pour Québec, plus des travaux routiers de 45 M\$ à Montréal et pour 15 M\$ à Québec. Disparition du concept</p>	<p>défis de la démographie, de la mondialisation et des finances publiques, le Québec doit impérativement créer plus de richesse» (Michel Audet, Discours sur le budget).</p> <p>► Régions : 240 M\$ (57 M\$ en 2005-2006) au développement des régions, dont 75 M\$ en gestion de la forêt, 40 M\$ pour les travailleurs, communautés et entreprises dont la prospérité repose sur un nombre très limité de secteurs industriels comme les produits de la forêt, 103 M\$ pour la diversification des régions, 30 M\$ pour les villes monoindustrielles, 10 M\$ pour le soutien aux travailleurs sylvicoles. Le tout avec la participation du fédéral.</p> <p>► Fonds et services : 78 M\$ de plus pour le FIER-Régions; la société Innovatech Régions ressources transformée en société de capital mixte public-privé en partenariat avec Capital régional et coopératif Desjardins et Desjardins Capital; 10 M\$ de plus à Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et Innovatech du sud du Québec, en attendant le remplacement par des capitaux privés du 25 M\$ annuel reçus en fonds publics. Rappel que la société Innovatech du Grand Montréal est privatisée et que son nouvel acquéreur, Coller Capital, affirme s'engager pour 200 M\$ à investir dans les entreprises technologiques du Québec). De nouvelles règles de gouvernance s'appliqueront aux sociétés d'État. Les fonds fiscalisés pourront investir dans des entreprises de plus grande taille, avec des actifs jusqu'à 100 M\$. Mise en place du volet Relève PME du programme Financement PME d'Investissement Québec; 15 M\$ de plus sur trois ans pour accroître la productivité des PME manufacturières et pour soutenir la concurrence à l'exportation. Services conseils pour l'exportation et l'innovation. Portail gouvernemental de services aux entreprises.</p> <p>► Infrastructures : augmentation de 400 M\$ des investissements en infrastructures (de 4,1 G\$ en 2004-2005 à 4,5 G\$ en 2005-2006), incluant les routes, le réseau de la santé et de l'éducation. Investissements annuels de 1,3 G\$ d'ici 2007-2008 pour la rénovation et le développement du réseau routier. Investissements records en infrastructures dans toutes les régions pour une moyenne de 1,3 G\$ d'ici 2007-2008. Nouvelle politique de maintien des actifs de 1 G\$ de plus sur trois ans (2% annuellement de la valeur de remplacement des infrastructures en santé, services sociaux et éducation).</p> <p>► Municipalités : augmentation de la contribution du Québec à la SOFIL (Société de financement des infrastructures municipales, à qui vont les droits sur les véhicules à forte cylindrée et qui recevra la part de la taxe fédérale sur l'essence transférée au Québec) qui pourra investir 1 G\$ par an à terme.</p> <p>► Énergie : Hydro-Québec investira 3 G\$ par année dans de nouveaux projets de centrales. Contrats accordés par Hydro Québec pour l'implantation d'un parc éolien au Bas St-Laurent-Gaspésie qui nécessitera 1,9 G\$ d'investissements. Énergie renouvelable : mesures</p>
---	---	--



		<p>d'économie sociale dans le langage des documents, même si certains moyens continuent d'être assurés pour la poursuite des activités.</p>	<p>pour favoriser l'utilisation de l'éthanol et du biodiesel, de même que les sources non conventionnelles dans la culture en serre.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Agriculture : rappel que la Financière agricole dispose de 305 M\$ pour la sécurité du revenu et l'appui au développement; 5 M\$ pour les produits du terroir, pôle bioalimentaire à l'Est de Montréal. ▶ Tourisme et aménagement du territoire : 5 M\$ de plus pour l'industrie touristique, 110 M\$ pour le 400^e anniversaire de la fondation de Québec dont 40 M\$ pour l'organisation et 70 M\$ pour des travaux d'infrastructures, incluant de la revitalisation de berges. 22 M\$ pour les parcs. ▶ Le budget ne reprend pas les prévisions de ventes d'actifs de 1 G\$ annoncées dans le budget précédent. Les résultats ont plutôt été de l'ordre de 397 M\$ au lieu des 880 M\$ prévus en 2004-2005.
<p>Le paiement de la dette</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En 1998-1999, «on n'emprunte plus pour payer l'épicerie!» ▶ En 1999-2000, dette totale de 96G\$. ▶ En 2000-2001, idem, mais service de la dette plus bas que prévu. ▶ En 2001-2002, réduction de la dette de 500 M\$ et baisse prévue du taux d'endettement de 21% en cinq ans. ▶ En 2002-2003, réduction de l'année précédente serait plutôt de 372 M\$ 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En 2003-2004, diminution du service de la dette d'environ 144 M\$ liée à des diminutions de taux d'intérêt. Même prévisions qu'en mars 2003 pour une dette à 108,6 G\$ en 2003-2004. Interprétation que l'augmentation de la dette de 3,4 G\$ en 2002-2003 est due aux placements non rentables du gouvernement. «Cette importante augmentation résulte principalement de deux facteurs, soit l'augmentation de 9 797 millions de dollars de la valeur des placements du gouvernement dans ses entreprises, ainsi que l'accroissement des investissements en immobilisations de 4 849 millions de dollars.» En fait la dette totale est passée en 2002-2003 de 45,8% à 44,7% du PIB. Elle est donc techniquement moins pesante. Volonté de «fixer des balises en matière d'endettement.» ▶ En 2004-2005, augmentation de la dette de 111,4 G\$ à 114,8 G\$, en hausse de 2,4 G\$, une hausse raisonnable compte tenu des taux d'intérêts bas. En fait le rapport de la dette sur le PIB est en diminution constante depuis 1997-1998. Il devrait passer de 52,2% en 1997-1998 à 42,% en 2005-2006. 200 M\$ de plus au service de la dette, en hausse de 2 %. Le gouvernement consacre une part de plus en plus faible de ses revenus aux intérêts sur la dette, le rapport passant de 17,6 % en 1998-1999 à 13,7 % en 2004-2005. Contrôle plus serré prévu. Actions proposées : limiter aux maximum les mises de fonds dans les sociétés d'État, dont la SGF et les sociétés Innovatech, instaurer une nouvelle politique d'immobilisations basée sur la capacité de payer et d'entretenir le matériel. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Projet de faire passer la dette qui est à 44% du PIB sous les 40 % du PIB d'ici 10 ans ▶ La dette directe du Québec est de 80 G\$ au 31 mars 2005 et celle des régimes de retraite de 36 G\$ pour un total de 116,6 G\$, le tout à 90 % en devises canadiennes. ▶ La hausse prévue au 31 mars 2006 est de 2,8 G\$ pour un total de 119,4 G\$, dont 1,2 G\$ s'expliquera par la hausse des investissements en routes et immobilisations, un autre 1,1 G\$ par la hausse des profits d'Hydro-Québec (la partie qui n'est pas retournée en dividendes du gouvernement et qui vient augmenter l'actif en même temps que la dette) et un autre 0,5 G\$ par des mises de fonds dans certaines sociétés.
<p>L'équilibre du</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En 1998-1999, déficit prévu, mais déficit zéro atteint un an plus tôt. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En 2003-2004, déficit zéro présenté comme un redressement devant un déficit appréhendé, mais virtuel (après 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Déficit zéro en 2005-2006. ▶ Croissance des dépenses de programmes de 3,6 % pour tenir



<p>budget (surplus ou déficit)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En 1999-2000, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt. ▶ En 2000-2001, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt. ▶ En 2001-2002, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt. Surplus supplémentaires constatés dans les années précédentes. Apparition d'une réserve de 950 M\$ en 2000-2001 utilisable en éducation, en santé et services sociaux, en nouvelles initiatives en solidarité sociale, recherche et projets spéciaux sélectionnés. Sans oublier 730 M\$ très peu encore dépensés des années précédentes mis dans des OSBL-cachettes d'écureuil. ▶ En 2002-2003, priorité à l'équilibre des finances publiques; déficit zéro préservé; maintien des objectifs de dépenses; utilisation du solde de 670 M\$ de la réserve budgétaire. 	<p>seulement un mois de l'année budgétaire), évalué à 4,3 G\$ (Rapport Breton).</p> <p>▶ En 2004-2005, le budget 2003-2004 est dit en équilibre. Pertes exceptionnelles de la SGF de 91 M\$ en 2001-2002, de 339 M\$ en 2002-2003 et de 364 M\$ en 2003-2004. Déficit zéro avant les pertes exceptionnelles de la SGF. Respect de l'objectif de 45 G\$ pour les dépenses de programme. Pour 2004-2005, déficit zéro prévu, avec une situation budgétaire délicate. Déficit de 1,623 G\$ en vue pour 2005-2006, malgré un engagement à maintenir le déficit à zéro dans les années à venir. Un des défis présentés dans le budget est l'assainissement des finances publiques, présentées comme en situation d'impasse budgétaire causée par la dette, le gouvernement précédent et le fédéral. Fragilité de l'équilibre budgétaire associée au fait que «le Québec dépense plus que les autres provinces malgré une richesse par habitant moindre», que «le fardeau fiscal des Québécois est le plus élevé au Canada» et que «la dette du Québec est la plus importante des provinces canadiennes.</p>	<p>compte des conventions collectives et de l'équité salariale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Reconduction des mesures de lutte contre l'évasion fiscale. ▶ Impasse prévue de 800 M\$ pour 2006-2007. ▶ Il y a toutefois des excédents cumulés de 819 M\$.
<p>Méthodologie budgétaire</p>		<p>▶ En 2003-2004, élargissement et renouvellement de la méthode de consultation prébudgétaire «dans un forum approprié», dont les modalités seront rendues publiques en septembre 2003. Engagement à rendre public dans les six mois les états financiers certifiés par le Vérificateur. Intégration des résultats financiers des réseaux de la santé et de l'éducation dans le périmètre comptable avec des mécanismes de suivi dès le prochain budget.</p>	



Remarques générales en 8 points et 8 tableaux

1. «Un budget de chambre de commerce» ? La chose n'est pas aussi insignifiante qu'on l'a dit. Le budget Audet 2005-2006 aura été perçu par plusieurs observateurs comme un budget sans grande consistance, de «surplace» (Comité aviseur de l'action communautaire autonome) (Katia Gagnon, *La Presse*), «sans grande annonce» (Jennie Skene, FIIQ), où on «ménage la chèvre et le chou», «drabe» et «sans direction claire» (CSQ), sans innovation (CSD), «de transition» (Claude Picher, *La Presse*), «manquant de mesures économiques énergiques et ciblées» (FTQ), «rassurant» sur le plan social parce qu'il évite des compressions (Gilles Taillon, Conseil du patronat du Québec), «réaliste et prudent» (Richard Fahey, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante), où «les entreprises arrachent un joli morceau» (Rudy Lecours, *La Presse*). Certains y auront vu la volonté de marquer une écoute plus grande que prévue (CSQ, FTQ) d'un ministre qui «n'a pas pu faire plus» (Denis Lessard, *La Presse*) «Si ce budget était un hôtel, on ne pourrait certainement pas en parler comme d'un quatre étoiles mais au moins on a encore un toit sur la tête et il ne coule pas» (Henri Massé, FTQ). «Patch work in progress» (Jean-Philippe Décarie, *Journal de Québec*). «Coup d'épée dans l'eau» (Michel David, *Le Devoir*). «Probablement le budget le plus inutile présenté depuis longtemps par un gouvernement québécois» (Jean-Robert Sanfaçon, *Le Devoir*).

«Un budget de chambre de commerce» a écrit dédaigneusement Jean-Jacques Samson, dans le *Journal de Québec*, tout en souhaitant une application plus magistrale de la doctrine de l'État néolibéral.

Attention, le budget Audet 2005-2006 n'est pas aussi insignifiant qu'on l'a dit. S'il en porte des couleurs évidentes, il ne repose pas uniquement sur le long passé du nouveau ministre des Finances à la présidence de la Fédération des Chambres de commerce du Québec. L'analyse attentive des documents budgétaires nous en apprend pas mal sur les choix faits pour l'État québécois par le présent gouvernement... et le précédent ! Elle nous apprend aussi qu'en matière d'analyse budgétaire, il faut appliquer la devise du Québec, «Je me souviens», pour voir l'effet à long terme des bruissements d'ailes de papillon.

À tout seigneur, tout honneur, comme l'exercice public du «discours sur le budget» est celui du message d'un ministre et de son gouvernement à la société, commençons par le message. Quel est l'angle de marketing du budget du Québec 2005-2006, un budget qui, selon le ministre «s'appuie fermement sur la vision et les valeurs libérales que notre équipe défend avec une profonde conviction depuis qu'elle est en poste» ?

Le message en un point est le suivant : «Cette année, nous avons décidé d'accorder la priorité aux femmes et aux hommes qui travaillent.» Nous verrons plus loin les contradictions que cela recouvre.

Le message en trois points est le suivant.

- ▶ Le maintien du cap sur des priorités annoncées comme étant «la santé, l'éducation, la culture, la famille, l'allègement du fardeau fiscal des Québécois et la lutte contre la pauvreté», ce qui devient la santé et l'éducation quand il faut simplifier. Autrement dit des comptes à rendre sur des engagements pris, dont les deux derniers sont contradictoires.
- ▶ «Encourager la création de la richesse et accroître la prospérité dans l'ensemble des régions du Québec» et pour cela, «stimuler les investissements privés et la création d'emplois, qui sont les moteurs de la croissance économique» pour faire face aux défis «de la démographie, de la mondialisation et des finances publiques» et parce que, comme le disait Robert Bourassa, «seule la force économique du Québec permet d'assurer une plus grande justice sociale.» Autrement dit, une approche économique capitaliste classique.
- ▶ «Moderniser nos infrastructures publiques». Donc des routes et des bâtisses.

L'emballage du message est le suivant : «Nous sommes en train de construire un Québec où une personne malade peut recevoir les soins dont elle a besoin au moment où elle en a besoin, où un enfant peut recevoir une éducation lui ouvrant les portes de l'avenir, où les travailleurs peuvent jouir davantage du fruit de leurs efforts et où tous les citoyens peuvent bénéficier de services publics de qualité.» Nous verrons plus loin que ces affirmations sont fausses sur les quatre points si on les aborde du point de vue du cinquième le plus pauvre de la population.

Alors qu'y a-t-il vraiment dans le budget du Québec 2005-2006 ? Au-delà du marketing, une fois qu'on a reporté les informations dans les cases qui

permettent l'analyse des divers morceaux de l'ensemble, quelles sont les grandes lignes qui se dégagent ?

2. Un État en train de régresser. Un budget étant essentiellement un exercice d'équilibre entre des revenus et des dépenses, commençons par les chiffres.

Si on examine l'évolution des revenus et des dépenses du Québec depuis 2001-2002, on voit que

- ▶ la structure de l'assiette des revenus se transforme en direction d'une fiscalité plus régressive, i.e. plus inégalitaire, une dynamique impulsée principalement sous le gouvernement précédent (Tableaux 1 et 2) et que
- ▶ la structure des dépenses de programmes (Tableaux 3 et 4) se modifie en direction d'un État «Ponce Pilate», plus complaisant et passif face aux forces «invisibles» du marché et de la société, qui se lave les mains de divers problèmes appelant des arbitrages au nom du bien commun, qui intervient en n'intervenant pas ou moins dans la réalisation des grands équilibres nécessaires à une société en santé, une dynamique commencée par le gouvernement précédent, mais impulsée principalement par le gouvernement actuel.

Si on examine l'ensemble des revenus autonomes du Québec, la part de l'impôt tant des particuliers que des sociétés, mais plus encore des sociétés, croît moins vite que l'ensemble des revenus alors que la part des taxes à la consommation et des revenus provenant des entreprises du gouvernement augmente plus vite. Dans ce dernier cas, c'est l'augmentation des revenus tirés d'Hydro-Québec qui est en cause, et l'année marquante en a été 2002-2003, une année où, de leur côté, les impôts des sociétés ont même décliné. Ce n'est en effet pas nécessairement le gouvernement actuel qui a installé la tendance. Les baisses d'impôt majeures proviennent du gouvernement précédent. Leur valeur cumulée depuis 2000 (l'opposition en voulait encore plus !) prive dorénavant les finances publiques de 3,5 G\$ par année du côté de l'impôt aux particuliers. Les années Séguin auront même légèrement corrigé la situation pour les entreprises en les réimposant davantage. Enfin la part des transferts fédéraux croît moins vite elle aussi. Tout ceci déplace les enjeux quand vient le temps ensuite de faire des choix pour s'assurer des rentrées de revenus. On ne prendra pas les mêmes précautions et on ne



portera pas attention aux mêmes personnes pour administrer des revenus qui résultent de tarifs, de taxes ou de profits que pour des revenus qui proviennent de la «cotisation» que constitue l'impôt. Dans un cas on s'adresse à des clients, à des utilisateurs et à des collègues, alors que dans l'autre on s'adresse à des mandataires d'un projet de société. Dans un cas, le cercle de ceux à qui on rend des comptes se concentre sur ceux et celles qui ont les moyens d'en être, autrement dit de payer. Dans l'autre cas, on reste théoriquement redevable à l'ensemble des citoyenNEs, même s'il est très facile d'oublier ceux et celles qui tombent sous le seuil d'imposition nulle. Cette évolution rapproche l'administration de l'État de la vision d'un administrateur d'entreprise et l'éloigne de celle de l'administrateur du bien commun d'une communauté en projet et de son panier de contributions. Rappelons au passage que le mot «fisc» vient du mot latin «fiscus» qui voulait dire «panier», le panier dans lequel on met sa contribution.

Si on examine l'évolution des dépenses de programmes, on aperçoit que certaines missions ont vu leur budget croître à chaque année depuis 2001-2002 (ce qui ne veut toutefois pas dire que l'ensemble de ce qu'elles regroupent croisse à l'intérieur de chacun de ces budgets) :

- ▶ l'Assemblée nationale, modestement et normalement,
- ▶ le Conseil du trésor et le Conseil exécutif, énormément,
- ▶ la Culture et les Communications, l'Éducation (incluant maintenant Loisir et Sport), la Famille (incluant Aînés et Condition féminine), la Santé et Services sociaux, les Transports, variablement.

On retrouve au troisième point les missions minimales d'un État qui assure des services à des citoyenNEs. Il serait impensable de les voir décroître. La question est plutôt quelle croissance, en qualité et en quantité, ce à quoi l'analyse détaillée dont découle cette synthèse répond à la rubrique «Programmes du gouvernement». Nous y référons ceux et celles qui veulent en consulter les faits saillants.

Pour le reste, aucune mission n'a décliné constamment. Toutefois les missions qui se retrouvent avec moins en 2005-2006 que ce qui était dépensé pour elles au moment de l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement en 2003 ont comme point commun d'être des missions de régulation où l'implication de l'État au nom du bien commun peut faire une différence dans la façon dont les choses se passent :

- ▶ Développement durable, Environnement et Parcs,
- ▶ Développement économique, Innovation et Exportation,
- ▶ Emploi et Solidarité sociale,
- ▶ Immigration et Communautés culturelles (commencé avant),

- ▶ Relations internationales,
- ▶ Revenu,
- ▶ Tourisme,
- ▶ Travail.

À la mi-mandat du gouvernement Charest, il faut constater un réel désinvestissement des missions d'intervention de l'État qui ont contribué à faire du Québec une société distincte. Comme l'a dit Claudette Carbonneau, présidente de la CSN, le jour du budget «le Québec est plus qu'un hôpital et une école». Ces missions constituent un levier pour la transformation de la société. Ne plus agir ou moins agir sur ces leviers laisse le champ libre à la compétition entre les forces dominantes de la société et du marché avec un degré de liberté de moins pour l'action d'une volonté plus concertée, théoriquement plus démocratique dans la mesure où elle est supposée parler au nom de l'ensemble des citoyenNEs.

Il n'est probablement pas innocent dans ce contexte que la palme de la croissance aille aux budgets du Conseil exécutif, i.e. au ministère du Premier ministre et à celui du Conseil du trésor. Le budget du Conseil exécutif aura augmenté de 156 % depuis 2001-2002 et de 73 % pendant le mandat du gouvernement actuel. Pour en donner la mesure, cela aura eu pour effet que depuis l'arrivée au pouvoir de l'actuel gouvernement, le budget du Conseil exécutif aura été augmenté de l'équivalent (108 M\$) de ce qu'aura perdu le budget de l'Emploi et de la Solidarité sociale (107 M\$), alors que son budget (passé de 0,09 G\$ à 0,25 G\$) était 44 fois plus petit que celui de l'Emploi et de la Solidarité sociale, un budget majeur (passé de 4,04 G\$ à 4,01 G\$). Le Conseil du trésor aura vu quant à lui son budget croître de 77,2 % depuis 2001-2002 (de 456 M\$ à 808 M\$) et de 61,6 % pendant le mandat du gouvernement actuel. Il ne faudra pas oublier pendant la prochaine année le fonds de prévoyance augmenté dont il a été doté pour 2005-2006. L'idée n'est pas de «discréditer» en bloc et à priori ces crédits en croissance sans connaître leur nature et usage précis, d'autant plus qu'ils n'empêchent pas pour autant des décroissances sur des secteurs précis (il y a par exemple moins d'argent pour la jeunesse cette année au Conseil exécutif). Ils faut simplement se rappeler qu'ils risquent de jouer le rôle d'assiette au beurre dans un modèle de fonctionnement où les arbitrages cèdent le pas à l'arbitraire des pouvoirs discrétionnaires.

Que se passe-t-il quand l'État tombe ainsi en régression, tant dans son approche des revenus que dans son approche des dépenses ? Ce qui arrive aux plus pauvres en est très indicateur. C'est que nous allons voir maintenant.

3. La brève histoire des «bonnes» baisses d'impôt de 2004-2005.

Une des missions de l'État de droit est de redistribuer la richesse. Même l'idéologie libérale conçoit que le marché génère des inégalités que l'action publique doit corriger. Le budget de l'État devient une occasion d'agir sur les revenus des unEs et des autres pour mieux les équilibrer. La question se pose donc : qu'arrive-t-il au revenu disponible des gens ? Sommes-nous face à un budget qui augmente ou qui réduit les écarts ?

Y répondre suppose de comparer les annonces de l'année en cours avec celles des années précédentes et de tenir compte des décisions intercalées qui ont elles aussi affecté le revenu des gens. La réponse rappelle qu'un budget peut en effacer un autre. C'est ce qui arrive avec le budget Audet 2005-2006 qui reprend la voie de l'augmentation des écarts entre riches et pauvres alors que le budget Séguin 2004-2005 avait grosso modo donné un certain effet au principe de réduction des écarts amené par le Collectif. Ce principe veut que l'amélioration des revenus du cinquième le plus pauvre de la population passe avant l'amélioration des revenus du cinquième le plus riche. En s'en tenant strictement au budget, on peut dire en effet que le budget Séguin 2004-2005 a respecté ce principe dans l'équilibration des trois mesures qui y sont présentées comme une baisse d'impôt de 1 G\$: le Soutien aux enfants, la Prime au travail et l'indexation du régime fiscal. Il semble l'avoir respecté dans le total de l'investissement (Tableau 5), mais une analyse fine montre qu'il ne l'aura fait que pour les familles. Les sommes ont en effet été investies asymétriquement selon le type de ménage, les plus grands avantages allant systématiquement aux familles à faible, mais non à très faible revenu, et aucunement aux ménages les plus pauvres, soit les personnes à l'aide sociale sans revenu de travail dont une majorité sans enfant n'aura pas eu accès aux avantages prévus pour les familles. C'est ce que démontre le Tableau 6.

Les baisses d'impôt annoncées pour 2005-2006 viennent quant à elles carrément défaire ce principe en réintroduisant des mesures d'exemption qui profiteront davantage aux plus riches.

Le cas de la déduction pour les travailleurEs introduite dans le budget Audet est exemplaire. Comme ce crédit pour emploi est non remboursable, son usage est complètement perdu pour un ménage sous le seuil d'imposition nulle même si ce ménage est en emploi et qu'il a encore plus besoin de revenu disponible parce qu'il est plus pauvre.



Par ailleurs, en janvier 2005, les personnes à l'aide sociale ont perdu un crédit similaire qui a été aboli par une modification au règlement. Pour une même intervention, soit «accorder la priorité aux femmes et aux hommes qui travaillent», le résultat combiné – et scandaleux -- est que les travailleurEs plus pauvres sont moins soutenuEs alors que les travailleurEs plus riches sont plus soutenuEs.

- ▶ Entre 0 \$ à 8 844 \$ de gains de travail, ce qui donne accès à l'aide sociale, les personnes perdent jusqu'à 300 \$ par année en raison de l'abolition de la déduction pour frais emploi à l'aide sociale.

- ▶ Entre 8 844 \$ et un seuil d'imposition nulle qui peut varier selon la situation, le gain est zéro puisque la déduction n'améliore pas le revenu s'il n'y a pas d'impôt payé.

- ▶ Au-delà du seuil d'imposition nulle, la déduction du revenu imposable (6% des gains jusqu'à concurrence de 500 \$) améliorera un revenu de 15 000 \$ de 80 \$ par année et un revenu de 75 000 \$ de 120 \$ par année.

La déduction enlevée aux plus pauvres est redonnée aux plus riches !!!

Le message exact du ministre est donc plutôt «accorder la priorité aux femmes et aux hommes qui travaillent... et ont un bon revenu !» À cela il faut en plus ajouter un certain nombre de nouvelles exemptions qui ne profiteront qu'à des plus riches. Un exemple : la hausse du plafond du montant, déjà élevé, qu'on peut investir dans un RÉER ou un RPA.

Une compilation de *La Presse* au lendemain du budget vient apporter de l'eau à ce moulin en rappelant l'importance cumulée des baisses d'impôt provinciales et fédérales depuis 2000 (Tableau 7). **Peu importe sa situation, avec ou sans enfant, avec un ou deux revenus, un ménage qui a un revenu de 120 000 \$, bénéficie désormais en 2005, par l'effet cumulé des baisses d'impôt depuis 2000, d'un revenu annuel net supplémentaire qui se situe entre 5 000 \$ et 8 000 \$, autrement dit de l'équivalent annuel et récurrent d'une prestation d'aide sociale (qui est de 6 440 \$ par année !)**. Rappelons qu'un niveau de revenu de 120 000 \$ correspondait grosso modo en 2000 au revenu moyen des familles du cinquième le plus riche de la population. Or des statistiques de l'Institut de la statistique du Québec (voir l'annexe 2 de la présente analyse) montrent que **ces familles ont amélioré leur revenu moyen de plus de 14 000 \$ net de 1997 à 2000, soit l'équivalent d'un salaire minimum net, pendant que les autres familles stagnaient**. Ceci sans compter l'accroissement subséquent du revenu de ces familles depuis 2000 (dont on ne connaît pas l'ampleur, les statistiques après 2000 tardant à apparaître sur le site Internet de l'Institut de la Statistique du Québec, un organisme qui, notons-le, relève du ministère des Finances). **Tout de**

même, un salaire minimum net en gains variés de revenu de 1997 à 2000 et une prestation d'aide sociale en baisses d'impôt depuis 2000, c'est beaucoup de revenu annuel de plus pour les familles du cinquième le plus riche pendant qu'on laisse se détériorer les protections sociales et le pouvoir d'achat des personnes les plus pauvres !

Et voici que le présent budget continue d'en remettre. Pendant que ces ménages déjà en moyen iront chercher en 2006 un 150 \$ à 250 \$ de plus en baisse d'impôt supplémentaire, les personnes les plus pauvres au Québec, celles qui ont entre 0\$ et 5000 \$ de revenus de travail et de l'aide sociale au barème de base perdront de 112 \$ à 126 \$ en pouvoir d'achat parce qu'on n'aura indexé qu'à demi leurs prestations. Ceci sans compter toutes les autres vexations et coupures opérées en modifiant le règlement de l'aide sociale.

Alors attention aux constats d'insignifiance. Quand Michel Hébert, du *Journal de Québec*, voit dans les «baisses d'impôts : des brouilles... en 2006 !» ou quand Francis Vaillès, de *La Presse*, les compare à 6 bouteilles de vin par année, les brouilles et les bouteilles de vin des unE se comparent à l'équivalent en pouvoir d'achat perdu des plus pauvres. Par ailleurs, cumulés au fil des ans, ces brouilles finissent par faire un joli magot.

Comment prendre ensuite le ministre des Finances au sérieux quand il vient dire dans le discours du budget que : «Compte tenu de nos moyens, nous avons choisi de cibler cette année les travailleurs afin qu'ils reçoivent un plus juste retour pour les efforts qu'ils consentent et les initiatives qu'ils prennent. En baissant les impôts des particuliers au profit des travailleurs, notre gouvernement accroît l'incitation au travail et encourage l'effort».

C'est ainsi que, comme il faut faire la différence entre le «bon» et le «mauvais» cholestérol, l'un étant profitable et l'autre dommageable à la santé, le budget Audet vient neutraliser les «bonnes» baisses d'impôt de 2004-2005, réductrices d'écart parce qu'appliquées à de faibles revenus par de «mauvaises baisses d'impôt», génératrices d'écart parce qu'appliquées à des revenus élevés en reprise d'une tendance qui revient au galop après un an.

4. Une grosse infection aux préjugés avec des impacts...

préjudiciables ! Alors, pour reprendre la comparaison du président de la FTQ, si le toit de l'hôtel semble ne pas couler dans ce budget qui n'est pas «un hôtel quatre étoiles», cela dépend peut-être de la partie de l'hôtel que l'on fréquente.

C'est ici qu'il faut introduire l'image des escaliers. Des personnes qui vivent la pauvreté ont comparé la société à une plateforme d'où partirait un escalier roulant qui roule vers le haut et un escalier roulant qui descend vers le bas. Elles ont expliqué à l'automne 2003 aux parlementaires du Québec que vivre la pauvreté, c'est comme être en bas d'un escalier roulant qui descend et se fait dire «monte!» par des personnes qui sont dans l'escalier roulant qui monte. Elles ont dit aux parlementaires : «Au lieu de vous occuper à nous faire monter un escalier roulant qui descend, occupez-vous donc des escaliers !».

Avec le budget 2005-2006, l'escalier roulant qui roule vers le haut monte encore plus vite, pendant que l'escalier roulant qui descend vers le bas descend encore plus vite. Si ce budget est un hôtel, c'est un hôtel digne des aventures d'Harry Potter ! Et dans la section où aboutit l'escalier roulant qui roule vers le bas, le toit continue de couler de plus belle, ce qui permet aux plus pauvres de voir de plus en plus d'étoiles... par le trou du plancher !

Un des grands défauts de ce budget est ce qu'il n'a pas fait :

- ▶ réparer les dégâts de la demi-indexation des prestations d'aide sociale en janvier et ceux des coupures et nouvelles restrictions liées à la modification du règlement de l'aide sociale en janvier,
- ▶ redonner aux personnes à l'aide sociale l'accès gratuit aux médicaments prescrits qui a été redonné aux personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti (entendons-nous, cette dernière mesure était bienvenue, mais pourquoi ne pas l'avoir rétablie aussi pour des personnes qui ont un revenu deux fois moindre ?),
- ▶ stimuler l'économie et la consommation intérieure en redonnant du revenu disponible au bas de l'échelle.

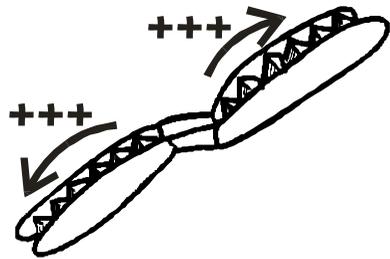
Ce dernier point mérite qu'on s'y arrête. Le dollar canadien est fort, les documents budgétaires expliquent que ça nuit à l'économie intérieure, les gens allant acheter davantage à l'extérieur du pays. Il aurait été tout à fait indiqué au plan économique de favoriser la consommation intérieure en redistribuant des dollars vitaux, qui eux, sont forcément dépensés dans



l'économie locale et qui circulent plusieurs fois dans l'économie. Au lieu de cela, on relève le plafond des RÉER, autrement dit on rajoute des dollars excédentaires à des revenus élevés, qui seront plus facilement investis, le fédéral aidant... à l'extérieur du pays ! Combien d'argent met-on là ? En gros, 7 M\$ en 2005-2006 pour une demi-année et 15 M\$ en 2006-2007 pour une pleine année ! Soit exactement la valeur d'une demi-indexation à l'aide sociale, qu'on s'en va carrément jeter par les fenêtres ouvertes des occupants de la section de l'hôtel dont le toit ne coule pas. Il en faut du revenu pour pouvoir mettre 18 000 \$ par année dans un régime de pension déductible d'impôt ! Était-il nécessaire de rajouter un 1000 \$ par année pendant 4 ans ?

Toute cette irrationalité cache une discrimination qui a systématiquement le même objet : les quelque 260 000 personnes à l'aide sociale jugées sans contraintes sévères à l'emploi... qu'on prétend ainsi inciter à l'emploi... mal payé ! Le préjugé est gros comme le bras de fer qu'il cache entre ceux qui cherchent ainsi à distraire l'attention de leur enrichissement rapide en exigeant qu'on discipline des personnes qu'on incite à monter dans un escalier du bas qui descend et une gauche jugée insatiable dans son acharnement à réclamer qu'on arrête de faire tourner l'escalier du bas vers le bas et l'escalier du haut vers le haut.

On s'aperçoit ici que les préjugés envers les personnes à l'aide sociale sont bien utiles pour soutenir la concentration de la richesse et l'accroissement des écarts. Par un cumul de décisions budgétaires et sociales, l'escalier roulant des bas revenus va rouler encore plus vite vers le bas pendant que l'escalier roulant des hauts revenus va rouler encore plus vite vers le haut.



Si ces préjugés sont préjudiciables aux plus pauvres, ils le sont aussi à l'ensemble de la population dans la mesure où ils viennent détourner le bon sens de renforcer le bien commun au point d'empêcher de prendre des décisions bonnes pour l'économie.

La même chose se produit avec la question des médicaments. Des centaines de milliers de personnes au Québec n'ont plus rien pour finir le

mois, ce qui en soi, rendrait malade n'importe qui. On investit sans peine 2,5 G\$ pour construire des hôpitaux pour soigner des gens qu'on rend malades et on augmente sans problème les déductions d'impôt pour frais de santé, mais on ne trouve pas le moyen d'investir 17 M\$ maintenant pour donner aux personnes assistées sociales, qui sont les plus pauvres du Québec, un accès à des médicaments qu'on leur prescrit sans qu'elles aient l'argent pour en payer la franchise ! Il aurait été beaucoup plus économique et stimulant de voir le gouvernement prévoir les millions nécessaires pour rétablir la gratuité des médicaments prescrits pour l'ensemble des personnes à faible revenu.

5. Des pots cassés non réparés plus une année de perdue pour la lutte contre la pauvreté.

Pour faire le bilan complet de l'impact du budget 2005-2006 sur la lutte contre la pauvreté, il faut examiner à la fois le budget et les «crédits».

Il faut également rappeler les faits suivants.

- ▶ La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale votée en 2002 impose l'amélioration des revenus de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté et qu'elle donne un certain nombre d'obligations au gouvernement, à traduire dans un plan d'action, qui devraient, si elles étaient appliquées, avoir un impact réel pour «tendre vers un Québec sans pauvreté» (voir le rappel en annexe de ce document).

- ▶ Le budget 2004-2005 a investi en référence à cette loi dans deux mesures, le Soutien aux enfants, bien accueillie, et la Prime au travail, plus problématique.

- ▶ Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, lancé deux jours plus tard, a complété ces mesures, axées sur les familles, par un ensemble d'autres annonces, dont l'abolition, annoncée pour 2005, des pénalités à l'aide sociale, des mesures d'aide à l'emploi et l'exclusion partielle, annoncée pour 2006, des pensions alimentaires du calcul de la prestation. Bien qu'il consolide théoriquement un investissement de 2,5 G\$ sur cinq ans pour lutter contre la pauvreté, ce plan d'action répond très imparfaitement aux exigences faites par la loi. Au surplus, le Plan d'action contrevient à la loi qu'il doit appliquer en instaurant, au nom de l'incitation à l'emploi, le principe discriminatoire, applicable en janvier 2005, d'une demi-indexation annuelle des prestations d'aide sociale des prestataires jugés sans contraintes sévères à l'emploi, ce qui aura pour effet de les appauvrir

systématiquement en diminuant leur pouvoir d'achat au lieu d'améliorer leur revenu comme le veut la loi.

- ▶ Par ailleurs les crédits 2004-2005 ont coupé dans l'aide sociale, dans l'aide à l'emploi et dans l'aide financière aux études, en contravention dans ce dernier cas avec la loi sur la pauvreté.

- ▶ Le gouvernement a par la suite, supposément pour appliquer le plan d'action, mis en route une réforme de l'aide sociale qui retournerait le Québec 40 ans en arrière en matière d'aide sociale en introduisant le *Projet de loi 57 – Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*. Cette loi, toujours à l'étude, a échappé à une adoption sous le bâillon en décembre 2004. Des modifications au règlement actuel de l'aide sociale à l'automne 2004 ont ajouté au problème en introduisant des coupures et restrictions odieuses, applicables au 1^{er} janvier. Ces coupures et restrictions sont complètement en infraction avec la loi sur la pauvreté.

- ▶ En complément et précision de l'application de cette loi sur la pauvreté, le Collectif et son réseau sont en demande depuis des années sur les huit mesures urgentes suivantes : l'appauvrissement zéro pour le cinquième le plus pauvre de la population, un barème plancher qui établit une prestation d'aide sociale qui couvre au moins les besoins essentiels pour l'ensemble des prestataires et qui ne peut être coupée pour la portion qui couvre ces besoins, un meilleur régime d'allocation familiales, du logement social en quantité suffisante, l'accès gratuit aux médicaments prescrits pour l'ensemble des personnes à l'aide sociale et pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti (en fait pour l'ensemble des personnes ayant un revenu de 12 000\$ et moins), le droit à des mesures d'aide à la formation et l'emploi, des normes du travail protégeant mieux les travailleurEs à faible revenu, un salaire minimum qui sorte de la pauvreté. La demande pour une allocation familiale plus substantielle a trouvée réponse dans le budget 2004-2005 avec la mesure Soutien aux enfants.

- ▶ Dans leurs représentations prébudgétaires, le Collectif et le Réseau de vigilance ont demandé spécifiquement que le budget 2005-2006 répare les pots cassés en 2004-2005, notamment à l'aide sociale et à l'aide financière aux études.

Le résultat net du budget et des crédits 2005-2006 montre que la réparation est bien maigre et que le gouvernement continue de s'enfoncer dans l'infraction à la loi sur la pauvreté.

- ▶ **Les seuls plus** : 145 M\$ pour 2600 nouveaux logements sociaux, en 2006-2007, et 15 M\$ pour la rénovation des logements sociaux existants (mais rien pour la crise du logement de juillet), confirmation du réinvestissement (non rétroactif à 2004-2005, partiel en 2005-2006,



complet en 2006-2007) dans l'aide financière aux études, rétablissement de l'accès gratuit aux médicaments prescrits pour les personnes âgées qui ont le supplément de revenu garanti (mais rien pour les personnes à l'aide sociale et pour l'ensemble des personnes ayant un revenu de moins de 12 000 \$).

► **Le statu quo** : rappel des mesures annoncées dans le budget précédent et dans le plan d'action d'avril 2004, dont l'abolition des pénalités à l'aide sociale en 2005 (maintenant due depuis le 1er avril 2005 et qualifiée de façon erronée de «barème plancher») et l'exclusion en 2006 d'un montant de 100 \$ des pensions alimentaires déduites (de façon discriminatoire par rapport au régime fiscal qui ne les inclut pas dans le calcul des revenus des personnes) de la prestation d'aide sociale.

► **Les reculs** : non réparation de l'indexation partielle des prestations (14 M\$ toujours en moins) et des coupures faites par règlement (44 M\$ toujours en moins), compressions supplémentaires à l'Emploi et la Solidarité sociale qui auront pour effet de réduire l'aide à l'emploi de 9,6 M\$, de réduire le budget de l'aide sociale de 61,3 M\$, dont 48,7 M\$ en diminution du budget des prestations. Un autre 14 M\$ ira en diminution des ressources de gestion. Par ailleurs le plan de gestion de ce ministère fonctionne sur l'hypothèse de l'adoption du projet de loi 57 alors qu'une mobilisation massive en a demandé le retrait. Il prévoit en effet de «mettre en œuvre le nouveau cadre réglementaire associé à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles». Il prévoit aussi la mise en œuvre de programmes particuliers pour les personnes avec contraintes sévères à l'emploi.

Le plan de gestion du ministère intègre également, en raison de son obligation d'appliquer la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, l'orientation de «lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale». Les objectifs mentionnés de cette orientation sont de «favoriser l'accès à l'emploi des groupes touchés par la pauvreté et par l'exclusion sociale, et la valorisation du travail», «réviser le filet de sécurité sociale et économique dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale» et de «susciter la prise en main par les milieux locaux et régionaux de stratégies et de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale». Ces objectifs restent toutefois bien en deçà des cinq buts et des cinq orientations de la loi qui prescrivent aussi de lutter contre les préjugés, de protéger la dignité des personnes, de réduire les inégalités, de favoriser la participation des personnes en situation de pauvreté, de développer la solidarité de la société à leur égard, de prévenir la pauvreté en agissant sur ses causes et ses conséquences, d'agir en faisant preuve de constance et de cohérence.

Toutes ces choses continuent de manquer terriblement dans le budget et les crédits 2005-2006. **Si rien n'est fait, l'année à venir continuera d'éloigner le Québec de l'obligation que lui fait la loi de rejoindre en dix ans les rangs des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres.** Trois budgets plus tard, si certaines améliorations réelles ont été apportées à la situation des familles, le bilan des investissements à l'aide sociale est négatif comme le démontre le Tableau 8. **Malgré les 2,5 G\$ annoncés sur cinq ans pour l'ensemble du plan, la réalité montre que si la situation se maintient, le gouvernement mettra en fait 125 M\$ de moins sur cinq ans en lutte directe contre la pauvreté à l'aide sociale.** La protection du revenu des personnes les plus pauvres s'est détériorée. Celles-ci sont encore plus pauvres tout en étant frappées de nouvelles discriminations par-dessus celles qu'elles subissaient déjà. Le filet de sécurité de l'aide sociale est encore plus troué et il reste coercitif. Il reste sept ans pour corriger la situation et rencontrer la cible.

Si on revient brièvement aux compressions supplémentaires à l'aide sociale et à l'aide à l'emploi annoncées dans les crédits, l'explication donnée par le gouvernement est qu'elles s'expliquent par des diminutions prévues de clientèle à l'aide sociale et par des rationalisations au niveau du personnel. **Il se pourrait en effet que le jour où la pauvreté commencera vraiment à diminuer, le nombre de personnes à l'aide sociale diminue substantiellement, justifiant de réduire le budget de l'Emploi et de la Solidarité sociale, parce que les employeurs fourniront de bonnes conditions de travail, parce que les programmes de formation qualifieront vraiment bien les gens, parce qu'on aura reconnu diverses façons de contribuer à la richesse d'une société riche de tout son monde et parce que les besoins de toutes et de tous seront couverts. En attendant ce jour, un tel ministère devrait pouvoir, comme les autres, bénéficier d'une croissance positive au lieu de se trouver, sans la protection d'un préjugé favorable (et en réalité avec l'aval d'un préjugé défavorable toujours prêt à recommencer la chasse aux sorcières), dans la mire des coupures en tant troisième ministère en importance. C'est ce préjugé favorable qu'il faut maintenant installer. Jamais les prestations ne pourront s'améliorer et en venir à couvrir les besoins si le premier réflexe pour équilibrer les finances publiques est de diminuer le budget du ministère qui en est responsable. De même pour l'aide à la formation et à l'emploi. D'ici là, toute compression ne pourra que signifier qu'on joue avec la vie des gens : en compliquant leur accès à l'aide sociale, en les transférant dans des programmes qui n'en ont plus l'étiquette**

tout en en gardant les caractéristiques, en les livrant rapido, pas cher, avec une Prime au travail en plus, à l'emploi précaire et mal payé, en leur refusant par manque de personnel et de budget des formations réellement qualifiantes.

Quand le ministre Audet affirme dans le discours sur le budget qu'une de ses priorités est la lutte contre la pauvreté et que «nous avons également réalisé notre engagement de lutter contre la pauvreté», on ne peut tout simplement pas le croire. On peut seulement se demander ce qu'il veut faire croire.

Non, malgré les affirmations du ministre, dans le Québec du budget et des crédits 2005-2006, quand elle se situe parmi les plus pauvres, si une personne est malade, elle ne «peut recevoir les soins dont elle a besoin au moment où elle en a besoin» ou du moins elle n'aura pas accès aux médicaments qui lui sont prescrits, elle ou son enfant ne «peut recevoir une éducation lui ouvrant les portes de l'avenir», si ce n'est avec moins de possibilités et plus d'obstacles que d'autres (alors que le financement de l'école privée augmentera de 19 M\$ en 2005-2006), elle et les autres personnes comme elle qui travaillent avec un revenu si faible qu'elles ont aussi droit à l'aide sociale ne «peuvent jouir davantage du fruit de leurs efforts» et elles ne «peuvent bénéficier de services publics de qualité.»

6. Les bâtisses plutôt que les gens. Pour compléter la liste des faits saillants de ce budget, on peut observer aussi qu'il est un budget de bâtisses. Il y pleut des hôpitaux, des bouts de routes, et divers travaux d'infrastructure. Ce sera très bon pour l'industrie de la construction. Ce sera très bon pour les élections fédérales, ça ne nuit pas à un gouvernement en mal d'amour à mi-mandat. Les municipalités sont moins chaudes sur la formule de participation 50-25-25 qui les impliquera à 25 % dans certains projets financés à 25 % par le Québec et 50 % par le fédéral dans le cadre de la SOFIL ou Société de financement des infrastructures locales du Québec. La formule de financement est originale et un peu verte puisque le fédéral y versera un point de taxe supplémentaire levé sur l'essence et que le Québec y versera la taxe prélevée sur les grosses cylindrées. Si un gouvernement est plus qu'un hôpital ou une école, une économie, c'est plus qu'un bout de route. Où est la vision dans tout ça ? Encore ici, il faut regarder ce qui n'est pas fait : mettre les bâtisses et l'économie au service des gens plutôt que les gens au service de l'économie.



7. «Le joli morceau» ou comment aller un peu plus loin encore dans la transformation de la fiscalité des entreprises.

Pendant ce temps, contrairement aux budgets Séguin, le budget Audet reprend, avec le «joli morceau» identifié dans la presse, la voie amorcée par le gouvernement précédent. Il reprend mesure par mesure le travail antérieur d'affranchissement des entreprises de leurs obligations fiscales en annonçant une réforme de la fiscalité qui aura des impacts de 900 M\$ sur trois ans. Celle-ci aura à terme un impact récurrent dans les 305 M\$ qui s'ajouteront en manque à gagner pour les finances publiques aux baisses d'impôt déjà effectuées antérieurement. Contrairement au budget précédent, le ministre favorise les PME, dont il réduit le taux d'imposition, aux dépens apparents de la grande entreprise qui devra payer au Québec les points d'impôt perdus dans le budget fédéral... non encore adopté. Qu'arrivera-t-il de cette hausse d'impôts à coût nul en cas d'élections sur un vote négatif sur le budget? Les entreprises sauront sûrement bien profiter par ailleurs de la diminution de la taxe sur le capital et s'organiser pour répondre au «Modernisez-vous et vous ne payerez plus la taxe sur le capital!» du ministre. Ajoutons tous les petits et gros crédits d'impôts pour faciliter les embauches dans certains domaines, l'accès à du capital de risque et même la participation à la vie culturelle, voilà un «joli morceau».

8. Encore la boîte à surprise de déséquilibre budgétaire et du déséquilibre fiscal.

Il resterait pour donner la pleine mesure à faire état du maintien de la tendance à jouer de l'équilibre budgétaire et du déséquilibre fiscal comme d'une boîte à surprise. Le déficit de 1,6 G\$ annoncé pour 2005-2006 devient un déficit zéro encore une fois cette année, alors qu'on en annonce un de 0,8 G\$ pour 2006-2007. Par ailleurs en ce qui concerne le déséquilibre fiscal entre le fédéral et les provinces, le ministre reprend, on lui en fera crédit, une idée à lui de ramener le gouvernement à un meilleur niveau de financement de l'aide sociale. Rappelons-lui donc ses propos, un peu surprenants, lors du Forum sur le déséquilibre fiscal de l'automne 2002. Et invitons-le, devant des transferts à l'évidence trop maigres et en deça de la croissance des

revenus autonomes et des dépenses de programmes du Québec, à y donner suite.

«Mon intervention vise un peu à appuyer peut-être l'argumentaire qui pourrait être utilisé justement dans la discussion fédérale-provinciale sur le déséquilibre fiscal. Autrefois, pendant une bonne vingtaine d'années, l'aide sociale, tous les programmes de sécurité du revenu étaient partagés à 50-50 avec le gouvernement fédéral. Pourquoi? Parce que les provinces plus pauvres évidemment avaient une part plus importante de lutte à la pauvreté et d'assistés sociaux que la moyenne canadienne. Je pense qu'une des choses qui a fait mal au Québec et à plusieurs provinces, les Provinces maritimes notamment, c'est lorsque tout ça a été ramené dans un per capita, au fond, à la moyenne canadienne. Je pense que, même si la péréquation permet de compenser une partie, il reste l'écart au-dessus de la moyenne qu'il faut payer, et les provinces ont eu à supporter – les provinces et particulièrement le Québec et les Provinces maritimes – ont eu à supporter un effort beaucoup plus important que leur capacité de payer le permettait. Alors, moi, je pense que, s'il y a un effort à faire du gouvernement auprès du gouvernement fédéral, dans une perspective d'ailleurs de partage de revenus et de fédéralisme incompris, je pense que c'est une remise en place d'un système de financement de ce programme-là qui serait axé justement sur le partage, à ce moment-là, de coûts supportés par les provinces et non pas en fonction d'une moyenne canadienne. Je pense que ça a été une mesure qui a été intégrée dans le lot, à l'époque, du Transfert social canadien et qui, à mon avis, n'avait pas la même dynamique que les autres dépenses, quand on pense à l'éducation et à la santé. On peut comprendre qu'il fonctionne per capita, on le fait dans les réseaux, dans les institutions. Mais, lorsqu'il s'agit de pauvreté, de lutte à la pauvreté, je pense que, là, on a affaire à une autre dynamique, à une autre dimension qui, je pense, n'est pas reflétée actuellement dans le partage fiscal avec le gouvernement fédéral.»

Conclusion ?

Le message du Collectif était clair : ni reculs, ni baisses d'impôt ! Il y a eu les deux. Le message du Réseau de vigilance était similaire : protéger l'assiette des revenus, réparer les pots cassés et améliorer la situation. Nous avons démontré que, sur un certain nombre d'années, les différents revenus de l'État du Québec croissent à des vitesses différentes et que ça

change l'assiette dans une direction régressive, plus proche de la gestion d'une entreprise que de la conduite démocratique de la chose publique. Comme les revenus venant d'impôts baissés disparaissent de la colonne des revenus, cela donne des justifications pour resserrer la colonne des dépenses. À quoi aurait ressemblé ce budget si les revenus autonomes avaient inclus les 3,5 G\$ qui y auraient figuré sans les baisses d'impôt du gouvernement précédent ? Et si le financement de l'aide sociale par le fédéral était resté à la hauteur de 50% plutôt que d'être réduit à la part tronquée et noyée qu'il fournit dans le transfert actuel ? Qu'avons-nous perdu en qualité de vie collective à redonner du revenu à ceux et celles qui en avaient déjà ? Qu'aurions-nous pu faire de plus ou de mieux avec un budget de 62 G\$ au lieu du 58,2 G\$ de cette année ? Que fera cette société, avec un gouvernement qui s'obstine à vouloir ramener l'effort fiscal des QuébécoisES au niveau canadien, quelques G\$ plus bas encore, sans dire en même temps toute la qualité de vie propre à la société québécoise qui serait ainsi perdue ? La qualité de vie des plus pauvres empire avec le budget 2005-2006. Et de façon générale, celle de l'ensemble de la société ne s'améliore pas, sauf pour le cinquième le plus riche qui pourra continuer à profiter tout seul de la croissance économique.

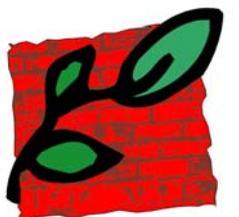
S'il y avait deux leçons à tirer de l'exercice, ce pourraient être les suivantes. Premièrement, il n'y a pas de budgets insignifiants quand l'insignifiance fait partie de la stratégie. Deuxièmement, un budget ne se comprend bien qu'à partir de la place qu'il vient occuper par rapport aux précédents.

Ce n'est pas le temps de manquer de vigilance. Alors que l'énervement passager du vingt-quatre heures suivant le dépôt du budget s'est éteint et que chacunE est retournéE aux affaires du jours, les protections sociales des plus pauvres sont au plus bas depuis vingt ans. Et ce n'est pas fini. D'autres duretés attendent leur tour à l'agenda. Debout et réveillons-nous ! Ça va très mal.

Ça pourrait aller bien mieux. Il y a même une loi pour ça. Encore faut-il en imposer l'application.

Ça pourrait être si simple !

Vivian Labrie,
Collectif pour un Québec sans pauvreté
Québec, 22 mai 2005





Et maintenant, les tableaux.

	1	2	3	Préliminaire 4	Prévisions 5	Prévisions 6
	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Revenus totaux	47,391	49,652	51,611	53,389	55,135	56,459
Revenus autonomes	38,506	40,72	42,241	44,161	45,528	46,603
Impôt	23,594	23,372	24,219	25,406	26,024	26,843
Impôt des particuliers	15,274	15,569	15,678	16,385	16,691	17,323
Fonds de santé	4291	4068	4649	4844	5031	5216
Impôt des sociétés	4029	3735	3892	4177	4302	4304
Taxes à la consommation	9,866	10,979	11,641	12,221	12,761	12,983
Droits et permis	1,046	1,088	1,021	1,099	nd	nd
Revenus divers	1,178	1,178	1,187	1,187	nd	nd
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	2,822	4,103	4,173	4,293	4,453	4,488
Transferts fédéraux	8,885	8,932	9,37	9,228	9,607	9,856

Source : Tableaux 2.13 et 3.3 du Plan budgétaire, Budget 2005-2006.
 Compilation : Collectif pour un Québec sans pauvreté, 14 mai 2005.
 Les résultats ne tiennent pas compte des organismes consolidés et des pertes exceptionnelles de la SGF de 2001-2002 à 2003-2004, qui sont comptabilisées séparément dans les documents.

	Évolution en % de la croissance par rapport à 2001-2002			Impact du gouvernement actuel par rapport à 2002-2003	Remarques
	7 soit 4 vs 1	8 soit 5 vs 1	9 soit 6 vs 1	10 soit 5 vs 2	
Revenus totaux	12,7	16,3	19,1	11	
Revenus autonomes	14,7	18,2	21	11,8	<i>Croissance de référence.</i>
Impôt	7,7	10,3	13,8	11,3	<i>Moindre que la croissance de référence.</i>
Impôt des particuliers	7,3	9,3	13,4	7,2	<i>Moindre que la croissance de référence.</i>
Fonds de santé	12,8	17,2	21,6	23,7*	<i>Similaire. * Impact de 2002-2003.</i>
Impôt des sociétés	3,7	6,8	6,8	15,2*	<i>Moindre que la croissance de référence et que les impôts des particuliers. * Impact de 2002-2003. Effet à la hausse des budgets Séguin.</i>
Taxes à la consommation	23,9	29,3	31,6	16,2	<i>Plus que la croissance de référence.</i>
Droits et permis	5,0	nd	nd	nd	
Revenus divers	3,0	nd	nd	nd	
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	52,1	57,8	59	8,5*	<i>Plus que la croissance de référence. * Impact de 2002-2003. Effet Hydro-Québec.</i>
Transferts fédéraux	3,9	8,1	10,9	7,6	<i>Moindre que la croissance de référence.</i>

Source : Tableaux 2.13 et 3.3 du Plan budgétaire, Budget 2005-2006.
 Compilation : Collectif pour un Québec sans pauvreté, 14 mai 2005, sur la base du Tableau 1.



Tableau 3. Extraits de la structure des dépenses de programmes du gouvernement du Québec (en G\$)

	1	2	3	Préliminaire 4	Prévisions 5	Prévisions 6
	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Dépenses totales	48,55	50,42	51,957	53,61	55,402	57,458
Dépenses de programme	41,863	43,837	45,302	46,742	48,407	50,149
Santé	17,186	17,916	19,073	20,036	20,862	nd
Éducation	10,615	11,167	11,575	11,881	12,202	nd
Familles, Aînés et Condition féminine	1,131	1,275	1,432	1,500	1,634	nd
Culture et Communications	0,479	0,490	0,512	0,522	0,536	nd
Transports	1,443	1,467	1,547	1,657	1,808	nd
Développement durable, Environnement et Parcs	0,205	0,205	0,207	0,183	0,178	nd
Développement économique, Innovation et Exportation	0,873	0,905	0,539	0,582	0,576	nd
Immigration et Communautés culturelles	0,135	0,156	0,133	0,107	0,099	nd
Relations internationales	0,111	0,111	0,112	0,980	0,100	nd
Revenu	0,613	0,778	0,717	0,622	0,603	nd
Tourisme	0,109	0,143	0,146	0,146	0,139	nd
Travail	0,088	0,07	0,068	0,075	0,064	nd
Emploi et Solidarité sociale	4,036	4,120	4,153	4,083	4,012	nd
Conseil exécutif	0,098	0,144	0,170	0,219	0,251	nd
Conseil du trésor	0,456	0,5	0,412	0,435	0,808	nd
Assemblée nationale	0,088	0,092	0,094	0,094	0,095	
Service de la dette	6,687	6,583	6,655	6,868	6,995	7,309

Source : Tableaux 2.14 et 3.9 du Plan budgétaire, Budget 2005-2006, plus le Tableau C.3 des Renseignements supplémentaires, Budget de dépenses 2005-2006, Volume IV.
 Compilation : Collectif pour un Québec sans pauvreté, 14 mai 2005.
 Les résultats tiennent compte des transferts de missions entre les ministères quand il y en a eu.
 Ils ne tiennent pas compte des organismes consolidés.

Tableau 4. Variation de la croissance de différentes dépenses de programmes du gouvernement du Québec (en %)

	Évolution en % de la croissance par rapport à 2001-2002			Impact du gouvernement actuel par rapport à 2002-2003	Remarques
	7 soit 4 vs 1	8 soit 5 vs 1	9 soit 6 vs 1		
Dépenses totales	10,4	14,1	18,3	9,9	
Dépenses de programme	11,7	15,6	18,8	10,4	<i>Croissance de référence.</i>
Santé	16,6	21,4	nd	16,4	<i>Croissance plus forte que la référence.</i>
Éducation	11,9	15	nd	9,2	<i>Croissance similaire à la référence.</i>
Familles, Aînés et Condition féminine	32,6	44,5	nd	28,2	<i>Croissance plus forte que la référence.</i>
Culture et Communications	9	11,9	nd	9,4	<i>Croissance moins forte que la référence.</i>
Transports	14,8	25,3	nd	23,2	<i>Croissance plus forte que la référence.</i>
Développement durable, Environnement et Parcs	-10,7	-13,2	nd	-13,2	<i>Décroissance.</i>
Développement économique, Innovation et Exportation	-33,3	-34	nd	-36,4	<i>Décroissance.</i>
Immigration et Communautés culturelles	-20,8	-26,7	nd	-36,5	<i>Décroissance.</i>
Relations internationales	-11,7	-9,9	nd	-9,9	<i>Décroissance.</i>
Revenu	1,5	-1,6	nd	-22,5	<i>Décroissance.</i>
Tourisme	33,9	27,5	nd	-2,8	<i>Décroissance (dû à 2002-2003).</i>
Travail	-14,8	-27,3	nd	-8,6	<i>Décroissance.</i>
Emploi et Solidarité sociale	1,2	-0,6	nd	-2,6	<i>Décroissance.</i>
Conseil exécutif	123,5	156,1	nd	74,3	<i>Croissance importante.</i>
Conseil du trésor	-4,6	77,2	nd	61,6	<i>Croissance importante.</i>
Assemblée nationale	6,8	8	nd	3,3	<i>Croissance moindre que la référence.</i>
Service de la dette	2,7	4,6	9,3	6,2	<i>Croissance moindre que la référence.</i>

Source : Tableaux 2.14 et 3.9 du Plan budgétaire, Budget 2005-2006, plus le Tableau C.3 des Renseignements supplémentaires, Budget de dépenses 2005-2006, Volume IV. Compilation : Collectif pour un Québec sans pauvreté, 14 mai 2005, sur la base du Tableau 3.



Tableau 5. Sommes redistribuées aux contribuables selon la tranche de revenu dans les budgets 2004-2005 et 2005-2006 (en M\$)			
Revenu du contribuable	Budget 2004-2005	Budget 2005-2006	Total
15 000 \$ ou moins \$	369	15	384
De 15 000\$ à 25 000 \$	255	62	317
De 25 000 \$ à 50 000 \$	260	166	426
De 50 000 \$ à 75 000 \$	90	81	171
De 75 000 \$ à 100 000 \$	23	27	50
Plus de 100 000 \$	12	21	33
Total	1 009	372	1 381

Source : Tableau 1 de la Section 5 du Plan budgétaire, Budget 2005-2006.

La zone grisée respecte le principe de l'amélioration prioritaire des revenus du cinquième le plus pauvre sur le revenu du cinquième le plus riche. Toutefois compte tenu qu'il s'agit ici du revenu de contribuables et non de ménages, et comme on sait que le revenu moyen du cinquième le plus riche des personnes seules tourne autour d'un peu plus de 50 000 \$, il faut minimalement additionner les trois dernières catégories de revenu pour avoir une estimation de la réelle distribution. Ceci donne un chiffre moins impressionnant de 125 M\$ pour cette catégorie en 2004-2005, qui semble appliquer néanmoins le principe, alors que le chiffre de 129 M\$ en 2005-2006 ne l'applique pas, pour un total de 254 M\$ qui ne l'applique probablement pas non plus. La moyenne de revenu du cinquième le plus pauvre des personnes seules se situe entre 6 000 \$ et 7 000 \$. Il n'y avait presque pas de mesures pour ce niveau de revenu dans le budget Séguin et il n'y a rien dans le budget Audet, sur cette base d'estimation. Évalué sur deux ans, le principe d'amélioration prioritaire ne semble pas vraiment respecté. Ce qui se vérifie au Tableau 6.



Tableau 6. Évolution en dollars du revenu disponible des personnes seules après les mesures du Budget 2004-2005, les mesures intercalées et les mesures du Budget 2005-2006

	Budget 2004-2005	Mesures annoncées après le budget 2004-2005			Budget 2005-2006		Impact total	Application de l'équité verticale	
	Prime au travail	Demi-indexation manquante en janvier 2005 des prestations d'aide sociale. *	Demi-indexation supposée manquant en janvier 2006 des prestations d'aide sociale. **	Abolition par règlement en janvier 2005 des Frais d'emploi à l'aide sociale. ***	Indexation de 2 % de la Prime au travail en janvier 2006 ****	Déduction pour les travailleurs *****	Évolution du revenu disponible en 2006 après cumul des mesures de 2004-2005 et de 2005-2006 *****	Situation hypothétique d'équité verticale calculée à partir des plus pauvres	Situation hypothétique d'équité verticale calculée à partir des plus riches
Revenus de travail									
0	0	-48	-64	0		0	-112	-112	
5 000	182	-48	-64	-300	4	0	-226	-226	
10 000	481				9	0	490	< -226	
15 000	0					80	80	<...	
20 000	0					80	80	<...	
25 000	0					80	80	etc.	
30 000	0					115	115		
35 000	0					115	115		etc.
40 000	0					100	100		>...
45 000	0					100	100		>...
50 000	0					100	100		>120
75 000	0					120	120		120
100 000	0					120	120		120

Sources : Le Tableau 6 du fascicule Réduction d'impôt, Budget 2004-2005, p. 16 et le Tableau 5 en p. 9 de la section 5 du plan budgétaire, Budget 2005-2006. Compilation : Collectif pour un Québec sans pauvreté, 14 mai 2005.

Méthode : L'estimé est fait pour les fins de la démonstration (soit l'impact social et fiscal des mesures gouvernementales) en supposant des revenus de travail indexés, i.e. qui maintiennent le pouvoir d'achat, et en supposant que les paramètres du régime d'imposition restent grosso modo les mêmes vu la faible variation apportée par l'indexation. Il suppose un revenu d'aide sociale complet pour le premier niveau de revenu et partiel pour le second (0\$ et 5000 \$ de revenus de travail).

* Application au 1^{er} janvier du Plan d'action pour lutter contre la pauvreté du 2 avril 2004.

** Hypothèse d'une indexation générale de 2% conforme aux documents budgétaires 2005-2006.

*** Ne considère pas les autres coupures pourtant importantes liées à ces modifications réglementaires.

**** Pour harmoniser avec le Tableau 5 en p. 9 de la section 5 du plan budgétaire, Budget 2005-2006.

***** Tableau 5 en p. 9 de la section 5 du plan budgétaire, Budget 2005-2006.

***** Sans compter les effets négatifs de la non annualisation des gains permis à l'aide sociale.



Tableau 7. «Vos réductions d'impôt depuis l'an 2000» selon La Presse du 22 mai 2005						
Couple avec deux revenus, ayant deux enfants						
Revenu	Impôt 2005*	Réduction d'impôt depuis 2000			Réduction d'impôt 2006	
		Provincial	Fédéral	Total	Provincial	Fédéral
40 000 \$	5 512 \$	3 222 \$	462 \$	3 684 \$	160 \$	32 \$
70 000 \$	14 602 \$	3 210 \$	1 388 \$	4 598 \$	200 \$	32 \$
100 000 \$	25 952 \$	3 024 \$	2 244 \$	5 268 \$	200 \$	32 \$
150 000 \$	46 906 \$	3 909 \$	4 242 \$	8 151 \$	240 \$	32 \$
Couple avec deux revenus, sans enfant						
Revenu	Impôt 2005*	Réduction d'impôt depuis 2000			Réduction d'impôt 2006	
		Provincial	Fédéral	Total	Provincial	Fédéral
40 000 \$	5 512 \$	1 842 \$	462 \$	2 304 \$	160 \$	32 \$
70 000 \$	14 602 \$	2 398 \$	1 388 \$	3 786 \$	200 \$	32 \$
100 000 \$	25 952 \$	3 061 \$	2 244 \$	5 305 \$	200 \$	32 \$
150 000 \$	46 906 \$	3 946 \$	4 242 \$	8 188 \$	240 \$	32 \$
Couple avec un revenu, ayant deux enfants						
Revenu	Impôt 2005*	Réduction d'impôt depuis 2000			Réduction d'impôt 2006	
		Provincial	Fédéral	Total	Provincial	Fédéral
40 000 \$	3 194 \$	3 203 \$	825 \$	4 028 \$	100 \$	30 \$
70 000 \$	16 623 \$	3 278 \$	1 917 \$	5 195 \$	120 \$	30 \$
100 000 \$	31 146 \$	2 729 \$	3 010 \$	5 739 \$	120 \$	30 \$
150 000 \$	54 859 \$	3 228 \$	4 129 \$	7 357 \$	120 \$	30 \$

Famille monoparentale, ayant deux enfants						
Revenu	Impôt 2005*	Réduction d'impôt depuis 2000			Réduction d'impôt 2006	
		Provincial	Fédéral	Total	Provincial	Fédéral
30 000 \$	987 \$	2 523 \$	277 \$	2 800 \$	100 \$	16 \$
50 000 \$	9 180 \$	3 109 \$	1 083 \$	4 192 \$	100 \$	16 \$
100 000 \$	32 710 \$	2 177 \$	3 010 \$	5 187 \$	120 \$	16 \$
Célibataire						
Revenu	Impôt 2005*	Réduction d'impôt depuis 2000			Réduction d'impôt 2006	
		Provincial	Fédéral	Total	Provincial	Fédéral
30 000 \$	5 679 \$	1 143 \$	317 \$	1 460 \$	100 \$	16 \$
50 000 \$	12 976 \$	1 531 \$	1 122 \$	2 653 \$	100 \$	16 \$
100 000 \$	34 881 \$	2 224 \$	3 102 \$	5 326 \$	120 \$	16 \$
Source : La Presse, 22 avril 2005, p. A23. Impôt total moins le Soutien aux enfants et la Prime au travail.						



Tableau 8 : Impact financier négatif sur les conditions à l'aide sociale du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale annoncé au printemps 2004

			Millions \$
Montant annoncé sur 5 ans			2540
Mesures ne relevant pas de l'aide sociale			1913
Prime au travail	510		
Soutien aux enfants	1074		
Logement social	329		
<i>Total</i>		<i>1913</i>	
Mesures relevant de l'aide sociale			627
<i>Mesures d'indexation normales qui devraient faire partie de la croissance usuelle des dépenses de programme</i>			
Indexation contraintes sévères	240		
Indexation partielle des autres prestataires	146		
<i>Total</i>		<i>386</i>	
Investissements réels à l'aide sociale			
Exemption de 100\$ dans la prise en compte de la pension alimentaire (en 2006)	46		
Abolition des pénalités pour refus de mesure	38		
Amélioration de l'épargne (comment ? pour qui ?)	23		
Réseau québécois de crédit communautaire	5		
Prime à la participation	129		
<i>Total réel de ce qui est annoncé dans le plan d'action</i>		<i>241</i>	
<i>Moins les mesures de coupure mises en application en janvier 2005</i>			
<i>Demi-indexation manquante</i>		<i>-146</i>	
<i>Modifications au règlement de l'aide sociale</i>		<i>-220</i>	
<i>Impact financier réel sur l'aide sociale du Plan d'action et des mesures subséquentes</i>		<i>-125</i>	

Sources : «Conciller liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir». Plan d'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Québec, avril 2004, p. 29. **Compilation :** Collectif pour un Québec sans pauvreté, le 15 mai 2005.

Notes : Le montant annuel récupéré avec les mesures du projet de modification au règlement publié le 22 septembre 2004 est de 44 M\$ par année. Ce chiffre a été donné par le Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, dans une conférence de presse télévisée présentant ces modifications, le 21 septembre 2004, à Québec. Le bilan négatif démontre également que certaines mesures sont financées en empiétant la situation d'autres prestataires. Par exemple, le montant prévu pour la Prime à la participation correspond presque exactement aux mesures de coupure mises en application en janvier 2005.



Annexe 1. Suivi de mesures nécessaires en direction d'un Québec sans pauvreté

Mesures (coût annuel en M \$ entre parenthèses)	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	Remarques
Mesures urgentes préconisées par le Collectif				
Appauvrissement zéro		<u>Reculs</u>	<u>Non réparés</u>	<i>Devrait faire partie des coûts normaux de croissance. Indexation incomplète des prestations d'aide sociale des personnes jugées sans contraintes sévères à l'emploi en 2004-2005 non réparée. Coupure de 44 M\$ en janvier 2005 par des modifications au règlement de l'aide sociale. Coupure de 103 M\$ à l'aide financière aux études en 2004-2005. Non réparé pour cette année, réparé partiellement en 2005-2006 et complètement en 2006-2006.</i>
Barème plancher à l'aide sociale				<i>Terme galvaudé par le gouvernement.</i>
Élimination complète des pénalités (47)				<i>Annoncé pour le 1 avril 2005. Pas encore en vigueur.</i>
Couverture des besoins essentiels (453)				
Gratuité des médicaments (70 pour l'ensemble des personnes ayant 12 000\$ et moins de revenu annuel)				
Personnes à l'aide sociale (17)				
Personnes recevant le supplément de revenu garanti complet (7)			✓	<i>Annonce non chiffrée.</i>
Reconfiguration des allocations familiales (400)		✓		<i>Réglé par la mesure Soutien aux enfants.</i>
Logement social (voir FRAPRU)		Un peu	Un peu	<i>329 M\$ puis 160 M\$.</i>
Mesures d'accès à la formation, à l'insertion et à l'emploi (185)	<u>Reculs</u>	<u>Reculs</u>	<u>Reculs</u>	<i>Moins de budget en aide à l'emploi à chaque année.</i>

Mesures	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	Remarques
Application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale				
Plan d'action initial		Plan sur 5 ans		<i>Annonce de 2,5 G\$ sur 5 ans, surtout pour les familles, avec des reculs à l'aide sociale.</i>
Mise en application générale de la loi (article 13 sur articles 1 à 12)		Inégal		<i>Très partiel et inégal avec des manquements et infractions.</i>
Prévision de cibles de revenu à atteindre (article 14, cf articles 59-60)				<i>Rien encore.</i>
Modifications à l'aide sociale (article 15)		<u>Reculs</u>	<u>Non réparés</u>	<u>Infractions à la loi.</u>
Abolition de la coupure pour partage de logement (article 15.1°)		<u>Recul</u>		<i>Retour à une coupure pour partage de logement familial.</i>
Prestation minimale transitoire non réductible (article 15.2°)		<u>Recul</u>		<i>Nouvelles coupures. Exemple : démutualisation.</i>
Modification du traitement des actifs et avoirs liquides (article 15.3°)		<u>Recul</u>		<i>Nouvelles restrictions dans le règlement.</i>
Modification du traitement de la pension alimentaire (article 15.4°)		Annonce partielle	Annonce partielle refaite	<i>Annoncé pour 2006 pour un 100\$ par famille. Il faudrait 33 M\$ pour régler la discrimination en cause.</i>
Mesures pour améliorer la situation des familles et personnes en situation de pauvreté (article 17)		Avancées et <u>reculs</u>		<i>Avancées principalement pour les familles. Reculs à l'aide sociale et à l'aide aux études.</i>
Opération des mécanismes (articles 16, 18-21)				<i>Rien encore.</i>
Autres aspects				
Mise en place des institutions de suivi				<i>Rien encore.</i>
Comité consultatif (articles 22-34)				<i>Rien encore.</i>
Observatoire (articles 35-45)				<i>Rien encore.</i>
Mise en place du Fonds d'initiatives sociales (articles 46-57)	Miettes	Miettes		<i>Restes du Fonds de lutte à la pauvreté.</i>
Opération des mécanismes (articles 58-70)				<i>Rien encore.</i>



Annexe 2. Faits et dates dont un budget du Québec 2005-2006 doit tenir compte.

537 \$ par mois. 14 M\$. 44 M\$. Le premier chiffre est le revenu mensuel assigné aux personnes les plus pauvres au Québec, les personnes assistées sociales jugées aptes au travail, pour un gros total annuel de 6 720 \$ avec le remboursement de TVQ. Qui peut vivre avec un tel montant dans le Québec de 2005 ? Cette prestation était de 440\$ en 1985. Si elle avait évolué selon le coût de la vie, elle vaudrait plus de 730 \$ en dollars de 2004. Cette perte de pouvoir d'achat engendre un déficit humain très grave. Le 4 mars 2004, le ministre des Finances a été mis au défi de faire un budget mensuel fonctionnel pour une personne avec ce montant et de nous revoir ensuite avant de prendre toute décision finale sur le budget du Québec 2004-2005. Le budget 2004-2005 passa sous silence cette situation inacceptable. Pire, le plan d'action du gouvernement québécois en matière de pauvreté rendu public le 2 avril 2004, quelques jours après le budget, a programmé l'appauvrissement de ces personnes en prévoyant qu'une demi-indexation des prestations des personnes jugées sans contraintes sévères à l'emploi. Il faut réparer cette ponction de 14 M\$ dans le revenu des plus pauvres. De plus, depuis janvier 2005, des modifications au règlement de l'aide sociale coupent cette prestation de 100\$ quand un prestataire habite avec un parent n'étant pas à l'aide sociale et ajoutent plusieurs autres restrictions. Il faut réparer la coupure de 44 M\$ dans le revenu des plus pauvres qui est ainsi effectuée.

7,45 \$ l'heure. 7,60\$ à partir du 1^{er} mai 2005. C'est le salaire minimum au Québec, souvent gagné à temps partiel. À 28 heures par semaine environ en moyenne, ça donne moins de 11 000\$ par année. À 40 heures par semaine, ça donne 15 496\$. On reste sous le seuil de pauvreté reconnu. En plus, les travailleursEUSES au salaire minimum on perdu 25% de leur pouvoir d'achat par rapport à il y a 25 ans. On a beau dire que l'emploi est une solution, sort-on de la pauvreté avec un tel revenu et dans de telles conditions ?

2000 \$. C'est le montant annuel maximal que donne la mesure *Soutien aux enfants* depuis le 1^{er} janvier 2005. Pour un deuxième enfant et un troisième enfant, c'est 1 000\$ de plus pour chacun. Une famille monoparentale peut recevoir 700\$ en plus. Cette mesure remplace les allocations familiales et d'autres mesures, incluant les crédits d'impôt pour enfant, par un montant consolidé et non imposable. Et elle améliore les revenus de pratiquement toutes les familles ayant moins de 100 000\$ de revenu avec un impact maximum pour les familles à plus faible revenu. Son impact a toutefois pu être annulé en partie par diverses hausses de tarifs notamment dans les services de garde.

12 000\$. C'est le revenu annuel sous lequel la gratuité des médicaments doit être assurée dès maintenant en attendant qu'elle le soit pour l'ensemble des personnes à faible revenu. Sinon, les gens se privent et prennent sur leur santé. De plus en plus de recherches le prouvent, la pauvreté est l'un des principaux déterminants de la mauvaise santé. Il n'en coûterait que 70 M\$ pour corriger la situation. Ne pas le faire multiplie les coûts humains et de santé que nous devons assurer comme société.

103 M\$. C'est le montant coupé à l'aide financière aux études dans le budget 2004-2005, en transformant en prêts une large proportion des bourses accordées. Cette mesure affecte en premier les étudiantEs les plus pauvres en provoquant une explosion de leur niveau d'endettement. On hypothèque ainsi l'avenir d'une génération tout en limitant l'accès aux études. Suite à la lutte étudiante, l'erreur sera partiellement réparée dans les années avenir, mais le tort est toujours fait pour la présente année.

14 761 \$. C'est le revenu annuel net moyen de plus qui a résulté de l'accroissement des revenus des familles du cinquième le plus riche de la population, de 1997 à 2000, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec. C'est l'équivalent d'un salaire minimum net de plus par famille. Pendant ce temps, les familles du reste de la population ont vu peu de changement dans leurs revenus. Si la population québécoise avait choisi de modérer l'accroissement des revenus des plus riches pour permettre un rattrapage du reste de la population pendant cette période, il y aurait eu amplement ce qu'il faut pour pratiquement régler le problème économique de la pauvreté au Québec. Les gouvernements et certains groupes d'intérêts déjà en moyen ont plutôt leurré la population en insistant sur son pseudo fardeau fiscal. Les baisses d'impôts effectuées au Québec depuis 2000, de l'avis même du ministère des Finances, privent désormais le Québec de 3,5 G\$ par année. Leur impact aura peu paru dans le revenu des familles, sauf pour les familles du cinquième le plus riche où il aura eu un impact moyen autour des 3 000\$, soit l'équivalent d'une demi prestation d'aide sociale.

13 décembre 2002. Ce jour-là, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, qui engage une action permanente et continue du gouvernement et de la société québécoise en direction d'un Québec sans pauvreté. Cette loi est en vigueur depuis le 5 mars 2003. Le gouvernement actuel est en infractions multiples par rapport à cette loi.

2 avril 2004. C'est à ce moment, avec près de 11 mois de retard, que le gouvernement a rendu public son plan d'action prévu dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Hormis l'abolition des pénalités pour refus de mesure pour les personnes à l'aide sociale jugées sans contraintes sévères à l'emploi, qui devait être mise en application au 1^{er} avril 2005, ce plan d'action ne répond que très partiellement aux exigences de cette loi. Pire, il reste teinté de préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et marque en gros caractères la philosophie « du tout à l'incitation au travail » sans même pour autant être accompagné de moyens efficaces et appropriés.

Avril 2005. Le gouvernement avait l'obligation de prévoir dans le budget 2004-2005 les sommes nécessaires pour un plan d'action complet et respectant la loi adoptée. Il ne l'a pas fait. Va-t-il réparer les reculs et améliorer les revenus et les conditions de vie de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté dans le budget 2005-2006? Ça ne se fera pas sans changer le regard et sans y mettre les dollars. Tout le monde y gagnera. Chaque dollar placé au bas de l'échelle circule plusieurs fois dans l'économie et profite à tout le monde.

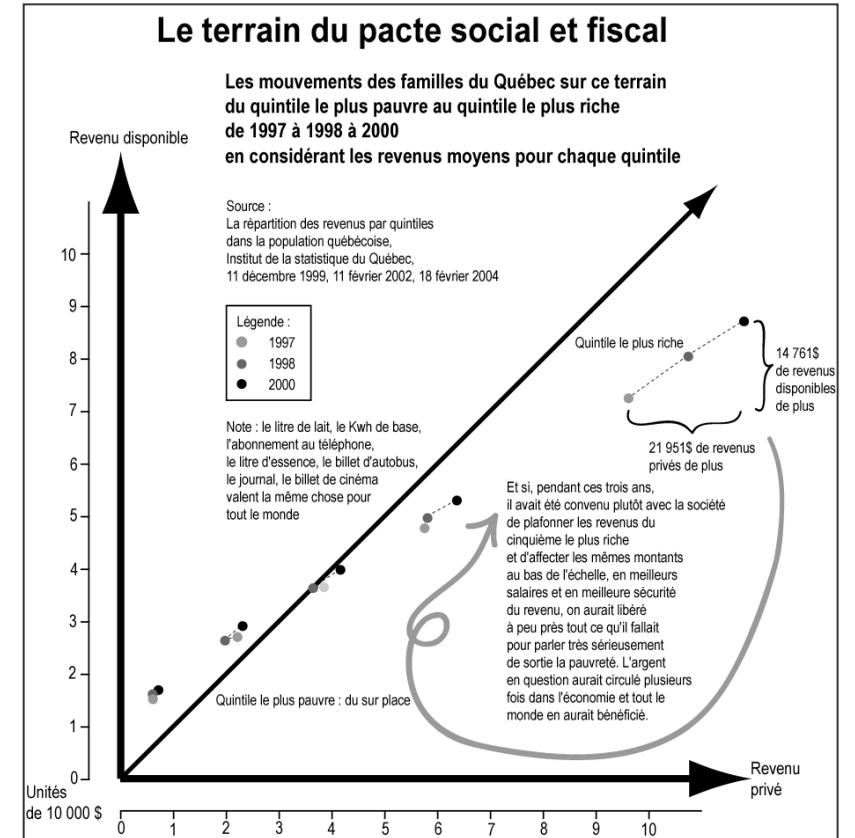




Tableau : La répartition des revenus par quintiles dans la population québécoise

Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 1997

	Quintile (Cinquième)				
	5	4	3	2	1
	(le plus pauvre)		\$	(le plus riche)	
Personnes seules					
Revenu privé	1 436	4 209	8 127	22 847	47 394
Revenus de transfert	4 988	8 044	8 519	4 016	2 029
Revenu total	6 424	12 253	16 647	26 862	49 423
Impôt	112	717	1 670	5 665	14 540
Revenu disponible	6 312	11 536	14 977	21 197	34 883
Familles					
Revenu privé	6 541	22 147	38 874	57 672	96 135
Revenus de transfert	9 889	8 663	5 937	4 996	4 198
Revenu total	16 430	30 811	44 810	62 668	100 333
Impôt	677	3 755	8 523	14 782	28 078
Revenu disponible	15 753	27 056	36 288	47 886	72 255
Ensemble des unités					
Revenu privé	2 841	12 538	27 245	47 096	85 264
Revenus de transfert	7 169	8 486	6 606	4 812	4 553
Revenu total	10 011	21 024	33 851	51 908	89 817
Impôt	411	2 341	5 729	11 709	24 443
Revenu disponible	9 599	18 683	28 123	40 199	65 374

Note : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, 17 décembre 1999.

Tableau : La répartition des revenus par quintiles dans la population québécoise

Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 2000

	Quintile (Cinquième)				
	5	4	3	2	1
	(le plus pauvre)		\$	(le plus riche)	
Personnes seules					
Revenu privé	2 199	4 571	14 658	28 761	56 628
Revenus de transfert	4 541	9 045	6 502	3 540	1 526
Revenu total	6 741	13 616	21 160	32 302	58 154
Impôt	92	551	3 234	7 204	16 525
Revenu disponible	6 648	13 065	17 926	25 098	41 629
Familles					
Revenu privé	7 276	23 355	41 637	63 419	118 086
Revenus de transfert	10 707	9 691	7 181	5 014	3 474
Revenu total	17 983	33 046	48 818	68 433	121 560
Impôt	1 047	3 917	9 246	15 495	34 544
Revenu disponible	16 936	29 128	39 573	52 938	87 016
Ensemble des unités					
Revenu privé	3 672	17 269	32 121	53 885	105 616
Revenus de transfert	7 360	7 937	7 375	5 092	3 547
Revenu total	11 032	25 207	39 496	58 977	109 164
Impôt	485	3 455	7 038	13 121	30 207
Revenu disponible	10 547	21 752	32 458	45 856	78 957

Note : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, 18 février 2004.

1997 ← 2000 →



Annexe 3. Une loi à appliquer. **Contenus à connaître de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.**

Cinq buts à atteindre par les actions prévues.

1	dignité respectée/préjugés combattus
2	situation améliorée
3	inégalités réduites
4	participation
5	solidarité

Article 6 . Les buts poursuivis par la stratégie nationale sont les suivants :

- ✓ **Premier but** : Promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard. (6.1°)
- ✓ **Deuxième but** : Améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement. (6.2°)
- ✓ **Troisième but** : Réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale. (6.3°)
- ✓ **Quatrième but** : Favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société. (6.4°)
- ✓ **Cinquième but** : Développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (6.5°)

Afin d'atteindre ces buts, les actions doivent s'articuler autour de cinq orientations.

Article 7 . Afin d'atteindre les buts poursuivis par la stratégie nationale, les actions menées par l'ensemble de la société québécoise et par le gouvernement, dans la mesure prévue par la loi ou aux conditions qu'il détermine, doivent s'articuler autour des cinq orientations suivantes :

- ✓ **Orientation 1** : Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes. (7.1°, 8)
- ✓ **Orientation 2** : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique. (7.2°, 9)
- ✓ **Orientation 3** : Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail. (7.3°, 10)
- ✓ **Orientation 4** : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société. (7.4°, 11)
- ✓ **Orientation 5** : Assurer à tous les niveaux la constance et la cohérence des actions. (7.5°, 12)

Ces actions doivent également, dans leur conception et leur mise en oeuvre, viser à prendre en compte les réalités propres aux femmes et aux hommes, en appliquant notamment une analyse différenciée selon les sexes, de même que les incidences plus fortes de pauvreté dans certaines régions ou parties de territoire et les besoins spécifiques de certains groupes de la société présentant des difficultés particulières, notamment en raison de leur âge, de leur origine ethnique ou de leurs déficiences ou incapacités. [*Chacune de ces orientations se déploie ensuite en un certain nombre d'axes.*]

Logiquement les actions annoncées doivent se situer à l'intérieur de ces orientations et selon une approche qui rejoint les buts à atteindre.

D'ici dix ans, le Québec devra avoir rejoint le rang des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres.

Les ministres ont l'obligation de faire état des impacts possibles de projets de loi ou de règlements sur les revenus des personnes en situation de pauvreté.

Le ministre responsable de la loi «est associé à l'élaboration des mesures qui pourraient avoir un impact significatif sur ces personnes et ces familles».



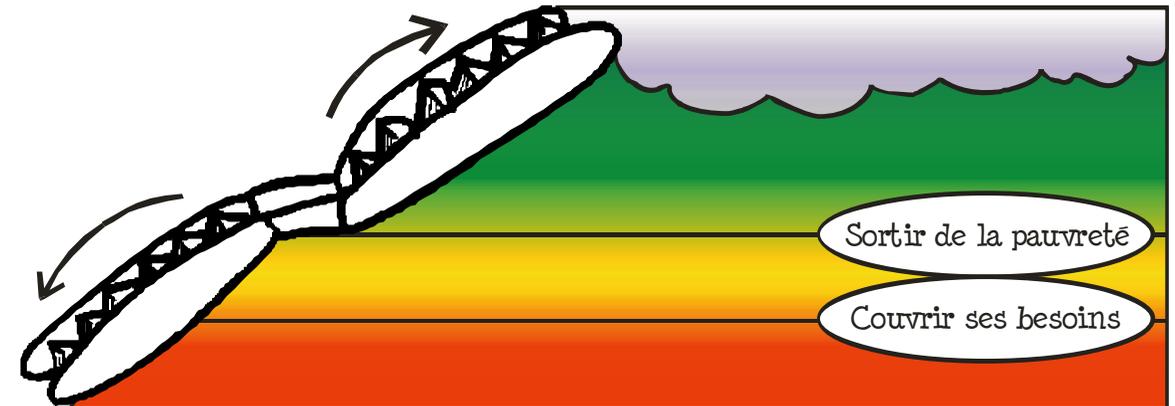
Ça pourrait être si simple !
Occupons-nous donc des escaliers !

**Cinq orientations à considérer
dans une approche budgétaire de lutte contre la pauvreté**

1. Réduire les écarts entre riches et pauvres au lieu de les augmenter.
2. Appliquer la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* comme du monde et suivre la feuille de route du Collectif.
3. Conformer aux buts de cette loi l'ensemble de l'action gouvernementale.
4. Préparer le terrain de la prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux.
5. Sensibiliser la population à la solidarité fiscale dans le sens du bien commun.

Un ensemble d'enjeux à court, moyen et long terme

À long terme
Un Québec sans pauvreté
À moyen terme
La couverture des besoins de tous et toutes Un salaire minimum qui sorte de la pauvreté La prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux
À court terme
Des mesures urgentes qui amorcent des changements maintenant dans les conditions de vie des plus pauvres Des moyens de mise en application des buts et des orientations de la loi 112 montrant le sérieux des intentions



Québec, état de l'analyse au 22 mai 2005



Collectif pour un Québec sans pauvreté. 165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9.
Téléphone : (418) 525-0040. Télécopieur : (418) 525-0740. Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca. Site Internet : www.pauvrete.qc.ca.